

**Université
des Antilles**




**Procès-Verbal du
Conseil d'Administration**

Du 25 octobre 2021

Le mardi 25 octobre 2021 à 14 heures en
Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRÉSIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	A
	ROOS	Christophe	PR	972	P
	CESAIRE	Raymond	PR	972	A
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	A
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	LETICEE	Jean-Lèn	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	P
	COLOT	Serge	MCF	972	A
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	P
IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	A
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	LUIT	Meddy	Étudiant	971	Procuration N. PARVIN (point 3.1.2)
	PARVIN	Nicolas	Étudiant	971	P
	GABOURG	Raïssa	Étudiante	972	P (point 3.1.1)
	ZACHARIE	Ludovic	Étudiant	972	A
Personnalités Extérieures : 10	LERUS	Chantal	Conseil Régional	971	A
	CHAMMAS	Charles	CTM	972	P
	DURIMEL	Harry	Ville Universitaire	971	P
	GABUT	Christophe	Ville Universitaire	972	P
	HARDY-DESSOURCES	Marie-Dominique	Personnalité extérieure	971	P
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	Procuration M.GEOFFROY
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	Procuration L.CASSIN
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	A
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A

	MORINIERE	Max	Personnalité extérieure	972	A
Invités de droit	GANGLOFF-ZIEGLER	Christine	Rectrice	971	REPRESENTE PAR N.CRAIPEU
	JAN	Pascal	Recteur	972	REPRESENTE PAR F.SABIN
	HANOT	Boris	Directeur Général Adjoint des Services	Administration générale	P
	CYRILLE	Catherine	Agent Comptable	Administration générale	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration générale	P
	BERTO GAL	Gladys	DRH	Administration générale	REPRESENTE PAR F.ELOUIN
	LÂM	Ségolène	Directrice de la Division des affaires juridiques	Administration générale	P
	EPAMINONDAS	Angéla	Chef de Cabinet	Administration générale	P
Invités	MOLINE	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration générale	P
	ERUAM	Fiona	DGSA pôle + RAF de pole	972	P
	DARBAUD	Keila	DGSA pôle+ RAF de pole	971	P
	JEAN-LOUIS	Esthère	RH	Administration générale	p
	BONDOT	Chloé	Ingénieur HSE	Administration générale	p

Conseil d'Administration du 25 octobre 2021
En web-conférence

Ordre du Jour

Ordre du jour :

1. Propos liminaires du Président
2. Approbation de procès-verbaux (vote) : séances des 10/05, 24/06, 26/07 et 27/09/21
3. Affaires ressources humaines (vote)
 - 3.1. Campagne d'emplois 2022 :
 - 3.1.1. Personnel enseignants-chercheurs
 - 3.1.2. Personnel enseignant du second degré
 - 3.1.3. Personnel BIATSS
 - 3.2. Bilan social de l'Établissement
 - 3.3. Note de cadrage sur les modalités du décompte des jours de grève
 - 3.4. Rémunérations des personnels :
 - 3.4.1. Allocations forfaitaires
 - 3.4.2. Prestation complémentaire santé : participation de l'employeur (information)
 - 3.4.3. Primes des directeurs d'INSPE : part variable
 - 3.5. Transformation d'emploi : directeur du SUMPPS
4. Affaires budgétaires et financières (vote)
 - 4.1. Exercice 2021 : Budget rectificatif n° 2
 - 4.2. Exercice 2022 : Budget primitif
 - 4.3. Tarifs, frais : missions, formation continue, gestion de la scolarité
 - 4.4. Répartition FSDIE
5. Affaires institutionnelles et juridiques (vote)
 - 5.1. Conventions : approbation et compte-rendu (actes soumis à délégation)
 - 5.2. Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnelles (information)
 - 5.3. Règlement intérieur de l'IUT de Guadeloupe (**point reporté**)
6. Affaires pédagogiques et de recherche
 - 6.1. UFR Santé - créations de DU
 - 6.2. Deuxième cycle des études médicales
 - 6.3. IUT de Martinique : BUT Informatique
7. Questions diverses

Point ajouté à l'ordre du jour : accréditation et ouverture du deuxième cycle de santé

Ouverture de la séance à 14 h 07

Monsieur le Président

Sont absents : Monsieur Césaire, Monsieur Virassamy,

Répondent à l'appel : Madame Cassin, Monsieur Hertogh, Monsieur Léticée, Madame Aurélia, Madame François-Haugrin, Monsieur Gérardin, Monsieur Haral, Monsieur Portecop, Monsieur Parvin, Monsieur Chammas, Monsieur Gabut, Madame Hard-Dessources, Monsieur Roos,

Ne répondent pas à l'appel : Monsieur Colot, Monsieur Luit, Madame Gabourg, Monsieur Zacharie, Madame Lerus, Monsieur Durimel, Monsieur Thouard, Monsieur Hayot, Monsieur Morinière

Sont présents pour l'administration : Monsieur Hanot, Madame Cyrille, Monsieur Subits, Monsieur Elouin (représente Madame Bertogal), Madame Lâm, Madame Epaminondas, Monsieur Molinié, Madame Eruam, Madame Darbaud, Madame Bondot (lors des points concernant le Document unique), Madame Jean-Louis (lors du point concernant le bilan social).

Sont représentés : Monsieur Alice par Monsieur Geoffroy, Monsieur Nagapin par Madame Cassin, Madame Ganglof-Ziegler par Monsieur Craipeau, Monsieur Jan par Monsieur Sabin

Nous sommes 17, le quorum est atteint, nous pouvons délibérer.

8. Propos liminaires du Président

Monsieur le Président

Je vous remercie tous de votre présence. Je salue l'arrivée de Monsieur Chammas, qui représente la CTM.

Monsieur Charles CHAMMAS

Merci Monsieur le Président. Merci à tous. Je voudrais simplement préciser que je vais devoir m'interrompre pendant quelques minutes car je suis également en commission éducation où j'aurai une petite intervention à faire, puis je reviendrai vers vous.

Monsieur le Président

D'accord, pas de souci. Voilà, on accueille donc Monsieur Chammas, on a déjà accueilli les autres. Je crois qu'on a déjà accueilli Madame Lerus. Mais elle n'est pas connectée, elle représente la Région Guadeloupe. Le conseil est au complet et nous avons le quorum pour travailler normalement.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Monsieur le Président, on peut saluer Monsieur Jacques Molinié, qui est dans votre bureau.

Monsieur le Président

Oui, excusez-moi ! Madame Chounia est également présente pour prendre note. Même si nous sommes enregistrés, la machine peut parfois faire défaut et c'est bien de prendre quelques notes quand même pour pouvoir établir un procès-verbal. Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Monsieur Sabin

Je ne sais pas si vous m'entendez ?

Monsieur le Président

Pas très bien mais allez-y.

Monsieur Sabin

Une question diverse sur la reprise par rapport à la question sanitaire sur le pôle Martinique.

Monsieur le Président

D'accord. Je voulais aussi, à mon niveau, vous demander de valider une petite modification à l'ordre du jour. Le règlement intérieur de l'IUT est retiré parce qu'il n'est pas encore passé au niveau du pôle. Il n'y a pas d'urgence, on a tout le temps de le faire.

Par contre, nous avons une urgence qui est l'accréditation et l'ouverture du deuxième cycle de santé que je vous demande d'ajouter à l'ordre du jour. C'est urgent, on a des inspecteurs qui sont en train de passer chez nous. Les choses s'accroissent et nous sommes un peu contraints de l'ajouter à l'ordre du jour.

Si vous ne voyez pas d'inconvénient, on va pouvoir commencer le conseil. Merci beaucoup.

9. Approbation de procès-verbaux (vote) : séances des 10/05, 24/06, 26/07 et 27/09/21

Monsieur le Président

Nous avons l'approbation de quatre procès-verbaux 10 mai, 24 juin, 26 juillet et 27 septembre. On va commencer par le premier, celui du 10 mai. Est-ce qu'il y a des remarques et des questions ?

Monsieur Claude HERTOIGH :

Je voudrais juste vous dire que je n'ai pas reçu ces documents. J'aimerais qu'on me les renvoie s'il vous plaît.

Monsieur le Président

Pas de soucis, on te les envoie. C'est un peu curieux car on fait en tir groupé et cela devrait arriver. Ce ne fut pas le cas, ce n'est pas grave, on te les enverra.

Est-ce qu'il y a des questions sur le procès-verbal du 10 mai ? S'il n'y a pas de questions, je propose qu'on passe au vote assez rapidement. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Je ne prends pas part au vote pour un conseil auquel je n'ai pas participé.

Monsieur le Président

Une personne ne prend pas part au vote. Qui s'abstient ?

Monsieur Claude HERTOIGH :

N'ayant pas les documents, je m'abstiens.

Monsieur le Président

On va passer au procès-verbal du 24 juin. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pour Monsieur Hertogh, c'est la même chose, il n'a pas reçu les documents.

Monsieur Claude HERTOIGH :

Tout à fait.

Monsieur Harry DURIMEL

Président, je souhaite signaler mon arrivée parce que j'ai été déconnecté. au moment où vous étiez en train de saluer la présence de Monsieur Chammas, ça a été coupé. Harry Durimel, je signale que je suis présent.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, bienvenue. Est-ce qu'il y a des questions sur le procès-verbal du 24 juin ? S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Frédéric Gérardin.

Monsieur le Président

C'est noté. Concernant le PV du 26 juillet, idem pour Monsieur Hertogh. Y a-t-il des questions ? Pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Je ne prends pas part au vote, merci.

Monsieur le Président

Qui s'abstient.

Monsieur Claude HERTOGH :

Hertogh, s'il vous plaît.

Monsieur le Président

Qui vote contre ? Dernier procès-verbal, celui du 27 septembre. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Je vous avais signalé que chaque fois que vous donniez la parole et chaque fois qu'il y avait une opération de vote, j'étais en rupture de connexion. Je vous avais fait un petit mot pour vous le signaler et vous dire « ne prend pas part au vote ».

Monsieur le Président

Merci, vous l'aviez signalé. Merci beaucoup, on a terminé la validation des procès-verbaux.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Soumettez au vote quand même, Monsieur le Président...

Monsieur le Président

Oui, excusez-moi ! On va passer au vote qui ne votera pas au vote. Qui ne prend pas part au vote ?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Président

Qui s'abstient ?

Monsieur Claude HERTOGH :

Pour la même chose.

Monsieur le Président

Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Frédéric Gérardin parce que vous portez 20 votants alors qu'il y avait 19 votants puisque je n'étais pas connecté.

Monsieur le Président

D'accord. Merci beaucoup. on passe au point suivant.

3. Affaires ressources humaines (vote)

3.1. Campagne d'emplois 2022 :

3.1.1. Personnel enseignants-chercheurs

3.1.2. Personnel enseignant du second degré

3.1.3. Personnel BIATSS

Monsieur le Président

On passe à la campagne d'emplois 2022. Je vous demande une petite seconde. (...) Bien, vous avez reçu des tableaux détaillés concernant les enseignants-chercheurs. Nous avons le tableau de l'unité transversale qui est la médecine, celui des enseignants-chercheurs de l'UFR SJE en Guadeloupe, celui de l'INSPE Guadeloupe et des autres composantes, celui de la Martinique et celui de l'UFR STAPS. On retire STAPS et on reste aux

enseignants-chercheurs. Est-ce qu'il y a des questions sur les tableaux des enseignants-chercheurs ? Allez-y Madame François-Haugrin.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Il ne s'agit pas de questions sur les tableaux que nous avons reçus, mais plutôt sur des tableaux que je n'ai pas vus dans les documents du conseil d'administration concernant le pôle Martinique, qui ont été votés au dernier conseil de pôle. Il s'agit pour la faculté LSH du tableau qui faisait demande de création de deux postes d'enseignants-chercheurs pour le **département ???**. Et deuxièmement, pour l'INSPE, il s'agit du tableau qui faisait demande de transformation de deux postes PRAG en MCF.

Monsieur le Président

Concernant ces deux créations de postes, cela passe par une discussion interne avant pour savoir si l'établissement a la capacité de soutenir les deux postes demandés. En plus, nous avons un plafond d'emplois qui demande une vraie discussion avant de créer des postes. Concernant les deux postes de l'INSPE, c'est la transformation de postes PRAG en postes MCF. Là aussi, nous nous battons pour réduire les heures complémentaires. Ce matin encore, j'avais des sur-services et je pense que, avant de transformer des postes, c 384 heures qu'on transforme en postes de MCF de 192 heures, cela veut dire que je perds 192 heures. Ce matin, nous avons voté les sur-services, et je pense qu'il y a une vraie discussion à mener en interne au bureau des pôles avant de transformer des postes. Nous avons un nombre d'heures complémentaires qui est difficile à gérer et nous sommes pour que l'Université s'installe dans cette dynamique de voir comment on peut utiliser les heures que nous avons.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Monsieur le Président, si je peux me permettre, est-ce que vous pouvez préciser le cadre de cette discussion ? Par exemple, s'il s'agit du dialogue de gestion, nous l'avons demandé pour le pôle Martinique et nous n'avons pas eu de réponses, nous n'avons pas pu mener le dialogue de gestion avec l'établissement. Il a été mené entre-temps que la gouvernance polaire et des composantes du pôle Martinique. Les demandes ont été discutées pour lesquelles nous avons eu les arguments ont été posés par les responsables de département et de composante. Par exemple, concernant l'INSPE, il s'agit vraiment de besoins récurrents, qui ont déjà été exprimés à plusieurs reprises, que le directeur de l'INSPE a bien expliqué à nouveau, parce qu'il y a une obligation dans les universités d'avoir un certain nombre d'enseignants-chercheurs, alors que pour le pôle Martinique, il y a une sous-dotation de cette composante qui ne se retrouve pas avec ces postes du second degré pour pouvoir réaliser les missions d'enseignement et de recherche associée comme il devrait. Bien entendu, nous avons évoqué en conseil de pôle et nous avons les argumentaires qui sous-tendent. Si nous avons voté en conseil de pôle, c'est parce qu'il y a les argumentaires qui sous-tendent. J'entends que vous dites qu'il faut une discussion. Simplement, il faudrait que nous puissions savoir dans quel cadre cette discussion puisque nous avons tenu des échanges sur ce sujet. Et je suis un peu embêtée pour les composantes concernées d'avoir cette réponse au conseil d'administration, dans la mesure où il aurait été plus intéressant que nous puissions avoir ces échanges en amont, Monsieur le Président, dans la mesure où je suis sur le pôle votre interlocutrice privilégiée pour toutes les affaires concernant le pôle Martinique.

Monsieur le Président

Madame la VP Pôle, il y a des fondamentaux à voir. Avons-nous pris tous les postes disponibles vacants en Martinique et voir s'il y a du monde dessus ? Nous avons des contractuels depuis très longtemps, c'est ce travail qu'il faut faire. Quand on dira qu'il n'y a plus aucun poste vacant en Martinique, on pourra alors passer à la création. Quand vous demandez la création de postes au ministère, la première chose qu'on nous demande, ce sont les postes vacants. Il faut savoir répondre aussi aux questions posées par le ministère. Il n'y a pas de problème, la discussion reviendra pour ces deux dossiers. Concernant le dossier de transformation, je suis entièrement d'accord, mais dites-moi ce qu'on fait pour les heures complémentaires. C'est tous ces éléments que je vois voir dans le dossier avant. La couverture en heures supplémentaires n'est pas du tout la même chose. Voilà, on va continuer, pas de souci, on pourra continuer la discussion, Madame François-Haugrin.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

J'aurais souhaité que ce soit en amont du conseil. on aurait pu justement apporter des réponses aux composantes qui sont en souffrance. c'est l'un des départements qui a le plus d'étudiants à la faculté LSH, avec des demandes croissantes en permanence. Mais j'ai bien entendu et j'espère que nous pourrons échanger en amont pour trouver des solutions dans l'intérêt général de nos étudiants et des équipes pédagogiques qui souffrent et qui peinent dans leur département.

Monsieur le Président

Pas de souci, on va reprendre la discussion. Je pense qu'on pourra arriver à une solution pour que nos étudiants ne se retrouvent pas sans enseignant dans les amphithéâtres.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Madame Raïssa GABOURG :

Je m'abstiens, car je viens d'arriver.

Monsieur le Président

Très bien, Madame Gabourg vient d'arriver.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Je vote contre.

Monsieur le Président

Vous votez contre.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Oui, quand il y a 48 % d'ouverture de postes en Guadeloupe et 52 % en Martinique, on est loin de la répartition qu'on a votée au CA du 18 avril 2018, et on est loin de la loi et de la règle de répartition par Pôle des emplois et des crédits.

Monsieur le Président

Merci pour ces arguments que vous avez avancés. On va passer au suivant, les enseignants du second degré. Vous avez le tableau de l'UFR STAPS et celui du pôle Martinique. Est-ce qu'il y a des questions sur ces deux tableaux ? S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Je vote contre, parce que c'est encore plus trivial ! La répartition est 85 % en Martinique et le reste en Guadeloupe...

Monsieur Nicolas PARVIN :

Juste une précision. Meddy ne pouvant pas se connecter, il me donne procuration.

Monsieur le Président

D'accord.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Pour vous donner le taux exact, c'est 42 % en Guadeloupe et 57 % en Martinique.

Monsieur le Président

Vous avez calculé tout ça.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Évidemment, ça se prépare, des conseils, Monsieur le Président !

Monsieur le Président

Bien, on va passer à la campagne d'emploi BIATSS.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Attendez, Monsieur le Président, excusez-moi, vous avez oublié le transversal.

Monsieur le Président

On a voté en même temps que les tableaux des enseignants-chercheurs.

Monsieur Frédéric GERARDIN

D'accord, il n'y a pas de souci. C'est dommage, j'aurais pu voter si c'était isolé... !

Monsieur le Président

On passe au personnel BIATSS. Je donne la parole à Monsieur Hanot.

Monsieur Boris HANOT

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Juste une note d'information, nous avons précisé au cours des différentes instances intermédiaires, le processus de contrôle qui était opéré par l'administration générale dans le cadre de la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs, des enseignants du second degré et des enseignants BIATSS. Il appartient notamment à l'administration générale de vérifier l'implantation des supports qui sont proposés à la publication et d'en vérifier leur vacance effective. Dans ces opérations de contrôle qui sont en continu au regard du calendrier extrêmement serré que nous avons eu à connaître sur cette campagne, nous avons pu déceler vendredi, après le CT, sur la campagne d'emplois BIATSS, qu'au niveau des services transversaux, le cinquième emploi qui vous est proposé, c'est-à-dire un emploi de catégorie C numéroté 50254z (dernière ligne du tableau) est un emploi qui n'appartient pas à l'UF Santé. Donc, il est retiré de la campagne d'emploi 2022.

???

excusez-moi, je ne trouve pas le document.

Monsieur Boris HANOT

Tous les documents de vos administrateurs ont été envoyés sur un lien Renater.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Ce poste appartient à qui s'il n'appartient pas à l'UFR transversale ?

Monsieur Boris HANOT

SJE.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Merci. Ce n'est pas le même secteur d'emploi.

Monsieur le Président

Merci. Ce tableau a été vu par les agents non titulaires, c'est passé devant le CT et le... On a les deux tableaux, titulaires et ANT. Concernant le tableau des titulaires, le dernier poste de médecine a été enlevé. S'il n'y a pas de questions sur ce tableau après avoir enlevé le poste, on va passer au vote.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Monsieur le Président, j'ai des questions sur la campagne BIATSS, vous pouvez me donner le numéro de tableau dont vous parlez, s'il vous plaît ?

Monsieur Boris HANOT

Document 313.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

C'est bien le tableau qui concerne les deux pôles, le pôle Martinique et la Guadeloupe ?

Monsieur Boris HANOT

Les trois secteurs d'emploi : pôle Guadeloupe, pôle Martinique et transversal sur la même page.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

D'accord. En fait, j'ai un certain nombre de questions à vous poser Monsieur le Président, par rapport à ce que nous avons donc voté en conseil de pôle. La première question concerne une demande de rehaussement pour le poste 072605 qui avait été demandé pour la faculté LSH, de catégorie B à catégorie A. Je ne vois pas apparaître cela, je voudrais savoir ce qu'il en est.

Monsieur le Président

En fait, il y a deux demandes : une transformation et un rehaussement.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Tout à fait. La transformation, c'est bon. C'est le rehaussement qui n'est pas.

Monsieur le Président

Oui, il faut une campagne de rehaussement avant.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Si j'ai bien compris, il y aurait une campagne de rehaussement ?

Monsieur le Président

Cela ne concerne pas cette campagne d'emploi, mais une prochaine, et vous pourrez demander un rehaussement de ce poste.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

En fait, il aurait fallu demander le rehaussement en amont ?

Monsieur le Président

Oui.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

C'est pour que je puisse informer les services.

Monsieur le Président

Il faut déconnecter les deux demandes : de rehaussement et de transformation. Il ne faut pas demander les deux en même temps.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Donc, on pourra demander le rehaussement après.

Monsieur le Président

Oui, il y aura une campagne spécifique pour les rehaussements.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Merci pour cette première réponse. Deuxième élément, nous avons également transmis un tableau qui a été voté en conseil de pôle, qui concernait la demande de création d'emplois BIATSS, que je ne vois pas apparaître pour les différentes composantes du pôle. 10 demandes de création d'emplois avaient été formulées pour l'UFR STE, l'IUT de Martinique, le PUR, l'administration polaire, le SUFC et l'INSPE. Je ne vois pas non plus apparaître dans les documents qui nous ont été transmis.

Monsieur le Président

Ce que j'ai dit pour les enseignants-chercheurs, c'est exactement ce que je dirai pour les BIATSS. Nous avons un plafond d'emplois, et avant de commencer à créer des postes, il faut savoir comment nous utilisons nos postes à l'intérieur des pôles et quelquefois en Interpol. Ce travail que j'ai voulu faire depuis le début de la mandature (d'ailleurs, Monsieur Gérardin le rappelle à chaque fois), je n'ai pas réussi. Là, je n'ai pas vraiment réussi. Au lieu de transférer des postes à des endroits où il en manque, on demande pour mettre à ces

endroits, alors je suis persuadé qu'on pourrait réduire le nombre de postes et les mettre aux bons endroits. Donc, il faut faire un vrai travail au niveau de chaque pôle, puis en inter-pôles pour savoir où il manque du personnel. On sait où il en manque, mais on sait aussi où il y en a et pour lesquels on pourrait bénéficier de certains supports. Ce travail doit être véritablement fait avant de créer des postes. C'est facile de demander la création mais le ministère ne crée pas comme ça juste parce qu'on a demandé. On a un plafond d'emploi qu'on ne doit pas dépasser.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Si vous le permettez, Monsieur le Président, j'entends bien ce que vous dites et c'est bien pour cela qu'au niveau du pôle Martinique, nous avons très courageusement entrepris le redéploiement des emplois depuis janvier 2019. Vous n'êtes pas sans savoir, je ne rappellerai pas les faits, les procès-verbaux sont là pour en attester, nous avons eu de nombreux frais à mettre en place cette campagne de redéploiement d'emplois au niveau des instances de l'établissement, alors même que les instances du pôle Martinique se prononçaient favorablement à chaque fois. Puisque nous sommes sur la campagne BIATSS, je vais demeurer sur ce point, je veux bien entendre qu'il faut rechercher les emplois là où ils sont, encore faut-il qu'on nous laisse travailler et qu'on nous permette de le faire et qu'il y ait une vraie volonté de la gouvernance centrale pour qu'on y arrive. Comme je viens de vous l'expliquer, cela n'a pas été chose simple et cela ne l'est toujours pas. D'autre part, nous n'avons pas suffisamment d'emplois pour pouvoir, comme vous le dites, redéployer, notamment en ce qui concerne les emplois BIATSS, dont nous sommes en train de parler aujourd'hui. Donc, quand vous parlez de discussions inter-pôles, bien entendu nous arrivons en fin de mandat, mais je ne peux que souscrire. C'est que j'ai appelé de mes vœux depuis le début de ma gouvernance, et comme vous, je fais un constat d'échec sur le dialogue, la concertation et également le travail inter-pôles en toute transparence.

Monsieur le Président

Bien. Ce n'est pas à ce conseil qu'on va voir le dialogue inter-pôles. C'est quelque chose que vous auriez dû faire entre pôles des deux territoires, déjà sur votre territoire, sur votre pôle, puis après sur les deux pôles. Les deux vice-présidents de pôle auraient dû se rencontrer pour faire ce travail, ce n'est pas la gouvernance qui le fait, c'est vous qui discutez entre vous puis me proposer un projet, ce qui n'a pas été fait. Je vous ai demandé au niveau de chaque pôle, de proposer le nombre de postes disponibles en BIATSS et enseignant chercheur. Là aussi, j'attends toujours pour savoir comment faire ma politique de recrutement. Je ne peux pas des postes s'il y a des postes disponibles et non occupés, ou alors occupés par des vacataires ou des contractuels depuis des années. Et le ministère le sait très bien. Je peux faire des cas particuliers pour des projets très, très particuliers que le ministère soutient. Tout à l'heure, on va être sur la création d'un poste pour la médecine préventive, c'est autre chose. Donc, on ne peut pas créer les postes comme ça à l'Université, tout simplement parce qu'on demande. Même les services où il y a pléthore de personnes, si vous demandez la question « est-ce qu'il vous manque des emplois ? », on va vous toujours vous dire « oui ». Par contre, il faut voir ce que fait chaque personne, comment peut-on mutualiser au niveau des différents des différents territoires. Je m'étais déplacé en Martinique et j'avais dit qu'il y a des endroits où l'on peut mutualiser, même la scolarité, mais rien n'a été fait, et chaque composante à sa scolarité. On ne peut pas aujourd'hui me dire qu'on va créer des postes tout simplement parce qu'on en a besoin quelque part. Il faut que chacun fasse preuve d'ingéniosité pour pouvoir comprendre comment fonctionne l'Université, où on peut prendre des collègues et mettre ailleurs, ou mutualiser certains services pour que nous ne soyons pas à demander à chaque fois des postes pour faire les mêmes choses qui sont faites. Pour faire avancer des projets bien spécifiques soutenus par le ministère, cela peut se faire, mais pas pour faire les mêmes choses qu'on fait depuis des années. Monsieur Gérardin n'arrête pas de dire qu'on n'a pas fait la répartition que j'avais prévue en début de mandature et demandait la loi. Je ne l'ai pas fait et je sais que ce n'est pas très facile. Vous ne pouvez pas sortir des enseignants devant des étudiants et mettre ailleurs.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Je confirme et je mesure, Président.

Monsieur le Président

Voilà, j'ai fait beaucoup d'efforts pour ne pas laisser les étudiants sans enseignants. C'était mon objectif. Voilà, on ne va pas s'éterniser sur ce tableau, on va avancer parce que l'ordre du jour est très dense.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Monsieur le Président ?

Monsieur le Président

Une dernière question.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Je voulais quand même préciser que les créations d'emplois demandées ont été bien mesurées et ne correspondent pas à des emplois qui existent déjà. Je vous redis et je réaffirme que la mutualisation, nous l'avons voulue sur le pôle. Nous avons tenté de la mener, nous avons commencé à la mener et les frais que nous avons rencontrés étaient importants. Voilà ma dernière question qui concerne le tableau. Monsieur le Président, j'ai des comptes à rendre au pôle Martinique, vous comprenez ? Je ne peux pas venir au conseil d'administration et ne pas poser les questions, parce qu'on me demandera des réponses qui sont légitimes. Je comprends que vous voulez aller vite, mais comprenez aussi que j'ai des réponses à donner.

Monsieur le Président

Non, je ne vais pas vite. On a pris l'habitude de fonctionner d'une certaine manière. On ne va pas passer des heures sur un seul tableau et on a plein de choses à faire. Deuxième chose, vous avez des comptes à rendre à votre pôle, je comprends et c'est très important. Moi, j'ai des comptes à rendre au ministère, c'est un autre niveau. On peut créer, mais si le ministère dit non, tout le travail que vous avez fait en amont ne servira à rien. Ce n'est pas la peine de donner de l'espoir aux collègues si le ministère dit non.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Alors ma dernière question, Monsieur le Président, concerne également une demande de publication d'emploi qui avait été faite au niveau du pôle dans le tableau transmis. Une publication d'emploi de responsable maintenance et logistique catégorie A, poste 7249 ou, qui n'apparaît pas dans le tableau du conseil d'administration. Je voudrais comprendre pourquoi cette demande n'apparaît pas dans le tableau.

Monsieur le Président

Le poste n'est pas vacant, mais je donne la parole à Monsieur Hanot pour vous expliquer.

Monsieur Boris HANOT

Comme je le disais dans mon propos précédent, le contrôle de l'administration générale et du service des ressources humaines consiste à vérifier l'implantation des emplois et leur caractère vacant ou non. Cet emploi, qui demeure dans le territoire du pôle Martinique ne peut pas être proposé à la publication.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Vous avez fini, Monsieur Hanot, je peux reprendre la parole ?

Monsieur le Président

Allez-y, Madame François-Haugrin.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Je vous remercie. Alors, c'est un emploi que je connais puisque c'est un emploi de l'administration du pôle Martinique. C'est un emploi pour lequel l'agent en poste a bénéficié d'une mobilité interne, donc de l'administration du pôle vers l'URF STE, également composante polaire. Dans le cadre de cette mobilité interne, comme la procédure le demande, il m'a été demandé un avis pour confirmer ou infirmer le choix d'accepter cette mobilité interne. Et dès le départ, en juillet 2021, j'ai demandé quel était le support dans la composante d'accueil pour accueillir cet agent.

Monsieur le Président

Madame...

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Monsieur le Président, je n'ai pas terminé, si vous me permettez, si vous le permettez. Et donc, je n'ai toujours pas de réponse pour le support de poste qui a permis d'accueillir dans la composante d'accueil le personnel, sachant que ce support de poste est absolument indispensable puisqu'il s'agit de la personne qui

gérerait le service maintenance et logistique du pôle Martinique qui ne possède qu'un support de poste de titulaire, c'est celui-là même, et qui n'est pas vacant. Alors, pourquoi n'est-il pas vacant ? C'est ce que je me pose comme question puisque la mobilité de ce personnel a été acceptée vers l'UFR STE. Quel support a accueilli ce personnel à l'UFR STE ? Je n'ai pas eu de réponse. Notre administration n'a pas eu de réponse jusqu'à présent. Pourquoi n'est-il plus disponible pour l'administration du pôle, alors qu'il est absolument crucial pour nous réaliser nos missions ?

Monsieur Boris HANOT

Comme le président me le propose, je réponds. On a eu l'occasion de répondre au pôle Martinique sur cette question qui nous a déjà été posée. La réponse est la suivante et elle est en parfait respect des orientations qui ont été définies dans le cadre de la mobilité des personnels de la population BIATSS : il a été permis cette année d'effectuer des mobilités, parfois sur des postes dits vacants et parfois avec accompagnement, c'est-à-dire avec le support de l'agent, auquel cas le président sur son stock d'emplois, compensait l'administration qui perdait un emploi. C'est ce qu'on a exactement respecté pour le pôle Martinique, dont vous bénéficiez au pôle Martinique d'un support d'emploi de remplacement, l'agent étant parti avec son support dans une composante du pôle Martinique. Voilà, c'est une réponse qu'on réédite je crois pour la troisième fois et qu'on refait aujourd'hui en conseil d'administration, mais qui est en parfait respect avec les orientations arrêtées pour la politique de mobilité en 2021.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Monsieur Hanot, pouvez-vous me dire quel est le numéro de ce support d'emploi de remplacement ? parce que je n'ai toujours pas cette information et mon administration scolaire ne l'a pas.

Monsieur Boris HANOT

Vous pouvez consulter...

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Attendez, je n'ai pas fini. Je parle sous le contrôle de la RAF du pôle Martinique qui est présente également. Quel est le numéro de support ?

Monsieur Boris HANOT

Madame, je vous parle en tant que DGS par intérim et je ne crois pas que c'est dans un conseil d'administration qu'on s'autorise à dissocier la parole de l'administration. Il y a une hiérarchie dans l'administration et cette réponse a déjà fait l'objet d'éléments. Nous avons compensé par un support SCSP.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Monsieur Hanot...

Monsieur Boris HANOT

Sur lequel vous êtes en train de procéder à un recrutement, Madame la Vice-présidente...

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

... Monsieur Hanot, les supports SCSP sont des crédits à la disposition de...

Monsieur Boris HANOT

Non, ce sont des emplois.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Monsieur Hanot, ce sont des emplois si vous le voulez, qui sont à la discrétion du président, qui peuvent être donnés, qui peuvent être repris et qui ne sont pas des supports qui permettent de positionner des titulaires. Nous avons déjà eu ce cas sur le pôle Martinique, de supports SCSP qui avaient été attribués au pôle et qui ont été repris sans même que nous ne le sachions. Je l'ai moi-même appris dans une communication que le président avait pu transmettre à un moment donné à la communauté universitaire. Donc là, vous me parlez de support SCSP qui n'a rien à voir avec un support d'emploi. Et là, vous me parlez d'une décision prise sans...

Monsieur Boris HANOT

Madame...

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

... Laissez-moi finir, Monsieur Hanot, qui est prise sans aucune concertation avec le pôle Martinique, sans aucune concertation avec la gouvernance polaire. C'est-à-dire que l'on précarise le pôle Martinique en positionnant un support SCSP qui n'a absolument pas la même valeur qu'un support d'emploi de titulaires. Et je regrette également que nous soyons à en parler en conseil d'administration parce que, ce qui se passe, c'est une décision qui nous est imposée, qui est imposée à l'administration polaire, qui est imposée à la gouvernance polaire et je le déplore fortement, Monsieur.

Monsieur le Président

Bien, on va continuer. La question a été posée, on va passer au vote sur le tableau des BIATSS titulaires. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Là, je peux vous donner le tarif. C'est 12 en Martinique, ça fait 85,71 % en Martinique, et 14,29 % en Guadeloupe. on est encore plus loin du compte. Je suis froid comme le serpent, mais comme il fait très chaud, le serpent peut être très chaud.

Monsieur le Président

OK, merci beaucoup.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Monsieur le Président, si vous permettez ?

Monsieur le Président

Madame François-Haugrin, cet après-midi, je n'ai pas envie de faire un dialogue entre vice-président et président.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Je m'adresse au conseil, Monsieur le Président. Je ne m'adresse pas à vous, je m'adresse à l'administration.

Monsieur le Président

Je tiens à avancer dans ce conseil. Je rappelle encore que, si le pôle Martinique n'est pas capable de faire la mobilité, nous avons donné la possibilité d'une mobilité à l'intérieur même du pôle Martinique. On n'a pas pris un poste de Martinique pour l'envoyer en Guadeloupe, on l'a laissé en Martinique, à un endroit où il y avait un besoin et où les collègues exprimaient une demande. Voilà, donc pour les collègues qui ne sont pas au courant, il y avait un besoin pour les étudiants et nous avons permis cette mobilité demandée puis nous avons compensé le poste. Et j'ai compensé par un poste de SCSP qui dépend du président.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Justement, c'est ça tout le problème, le donner et le reprendre. Ça s'est déjà produit, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Oui, je vais le reprendre un jour, quand vous aurez la possibilité de mettre un poste ou un poste disponible pour recruter quelqu'un dessus.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Mais nous sommes en capacité de faire ce travail. Nous savons faire ce travail.

Monsieur le Président

Eh bien, faites-le, Madame !

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Mais vous nous empêchez de le faire. Vous le faites à notre place. Comment voulez-vous que nous le fassions dans ce cas-là ?

Monsieur le Président

J'ai l'impression que vous êtes en train de dire aux collègues qui sont présents aujourd'hui qu'on ne vous laisse pas travailler sur le pôle Martinique, alors que les collègues qui sont là, qui sont présents sur le pôle Martinique n'ont pas la même vision que vous, complètement, à l'opposé. Ce n'est pas le président qui vous empêche de travailler, ce n'est pas le président parce que vous travaillez de manière autonome. Vous travaillez sur le pôle Martinique. Et les collègues qui arrivent pour la première fois, dont Monsieur Chammas qui commence pour la première fois, a l'impression que le président fait des injonctions au niveau du pôle Martinique comme le pôle Guadeloupe. Moi, je ne touche pas aux pôles. Par contre, quand les étudiants sont dans la rue, c'est le président qui est concerné, parce que c'est le président qui va devant les tribunaux. Voilà.

Bien, on va passer au tableau des ANT. Vous avez trois tableaux sur la même feuille. Est-ce qu'il y a des questions ? Je rappelle que ces postes ont été demandés par les deux pôles et nous n'avons rien chargé dans ces demandes. Un avis favorable a été donné au niveau de la commission aux agents non titulaires ainsi qu'au CT. Tous les postes ont été remontés avec un avis favorable. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Je motive mon vote pour président, c'est assez rare quand même ! Là, je n'ai pas sorti ma calculette, Monsieur le Président, parce que nous sommes dans un contexte covid en Martinique et en Guadeloupe qui est dur, il s'agit de familles et donc il ne faut pas calculer comme d'habitude.

Monsieur le Président

OK. Bien nous allons passer au point suivant.

3.2. Bilan social de l'Établissement

Monsieur le Président

Une de mes demandes dès le début de ma mandature était d'être à jour dans la rédaction du bilan social. Nous avons fait celui de 2018-2019, nous avons rattrapé celui de 2017. Maintenant, nous vous proposons le bilan social 2019-2020. Je remercie Madame Jean-Louis pour avoir réalisé ce travail. Elle a passé de longues heures pour réaliser ce travail. c'est un travail qui va être décliné au niveau des pôles. Jusqu'à maintenant, j'avais demandé des bilans sociaux au niveau des deux territoires et je n'en avais jamais reçu. Il a donc fallu que ce soit un agent du central qui le fasse pour les pôles. Ce bilan va donc être décliné au niveau des deux territoires. Pour l'instant, en tout cas c'est fait en central. Je vais demander à Madame Jean-Louis de prendre la parole quelques minutes pour présenter votre bilan.

Madame Esthère JEAN-LOUIS

Bonsoir à tous, bonsoir à tous les administrateurs. Le bilan social est une photographie à l'instant T des données sociales de l'établissement. Il permet d'avoir une vision plus ou moins statique de l'évolution des données sur un ensemble de thématiques. Le principe a été arrêté de présenter le bilan sur les trois dernières années, de 2018 à 2020, et on peut remarquer certaines tendances. Par exemple, on a remarqué une légère diminution du personnel administratif, mais cela s'explique par des départs qui, au 31 décembre 2009, n'avaient pas encore été compensés par une entrée. Cependant, même si dans ce bilan qui est présenté, toutes les thématiques ont été abordées, nous n'avons pas pu renseigner l'ensemble des indicateurs. Deux raisons essentielles : un retard qui a été pris dans la réalisation, comme vous disiez tout à l'heure Président, de longues heures pour rattraper ce retard, et aussi un SIRH en pleine restructuration. Donc, il reste encore une marge de progression dans les futures présentations de notre bilan social, tout en sachant que celui-ci est amené à évoluer puisqu'il sera remplacé par un rapport social unique qui sera assorti d'une base de données sociales.

Donc, le SIRH est en train de s'étoffer et j'espère que cela nous permettra de répondre aux exigences des renseignements pour l'ensemble des données et des nouveaux indicateurs, en tout cas, de pouvoir

renseigner l'ensemble de ces données. Je vous remercie pour votre écoute, et si vous avez des questions, je suis là.

Monsieur le Président

Madame Jean-Louis a présenté le bilan très rapidement, ce bilan est beaucoup plus dense que ce qu'elle a présenté, beaucoup plus complet. Si, vous avez reçu le document, il peut y avoir quelques imperfections mais ce n'est pas bien grave, madame Jean-Louis est au courant et va continuer le travail. Monsieur Gérardin.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Je salue le travail effectué, même s'il reste très incomplet, comme Madame Jean-Louis a dit. C'est vrai que les rubriques du décret sont très fournies, mais j'espère aussi avec les ressources humaines, qu'il y aura des requêtes automatiques qui permettront de simplifier et de faciliter le travail de collecte de données, dès lors que les données en question seront à jour. Deuxième chose, j'ai une remarque sur les pages 26 et 28 sur la répartition des effectifs du personnel enseignant. Je remarque que pour les années 2019 et 2020, il n'y a pas de recensement des effectifs titulaires à l'IUT de Martinique. Je voudrais savoir ce qui s'est passé, j'imagine que les collègues de la Martinique savent qu'il y a quand même des titulaires qui travaillent à l'IUT de Martinique, en particulier ceux qui travaillent à l'IUT. Et sur la page 28, on voit qu'il y a 4 ou 5 collègues non titulaires qui officient à l'IUT de Martinique en 2019-2020. La question est simple : y a-t-il que 5 non titulaires qui font tourner l'IUT en Martinique, ou il y a un problème de recueil de données ?

Madame Esthère JEAN-LOUIS

Monsieur Gérardin, vous m'aviez signalé cette erreur et je l'ai prise en compte. c'est juste un petit souci dans la requête que j'ai faite. Ce sera corrigé dans le document qui sera sur le site internet de l'Université. En tout cas, tous les éléments que vous avez remontés vont être corrigés. Je vous rassure, il n'y a pas que quatre personnes à l'IUT.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Non mais ce n'est pas que je sois rassuré ou pas, c'est de savoir combien il y en a !

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Oui, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Allez-y.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Merci. Déjà, je ne sais pas si les autres administrations ont reçu le document, mais moi, je ne l'ai pas reçu. J'ai cherché dans les pièces transmises, je n'ai pas reçu ce bilan annuel.

Monsieur le Président

C'est un lien sur lequel il y a tous les documents.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Oui, j'ai repris ce lien et je n'ai pas vu le bilan social sur ce lien.

Monsieur Claude HERTOIGH :

Je confirme, il n'y est pas non plus sur le mien.

Monsieur le Président

Bon, il y a un souci.

Monsieur Frédéric GERARDIN

C'est étonnant parce que j'ai trouvé.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

J'ai vérifié à plusieurs reprises. J'ai su qu'il a été présenté au CT, c'est peut-être par ce biais que vous l'avez, Monsieur Gérardin.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Pourtant, j'ai rechargé à partir de Filesender. C'est vrai que c'est un petit tracé alambiqué, mais « BS » dedans.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Donc, je n'ai pas pu le regarder. D'autre part, justement, vous avez évoqué, Monsieur le Président, le fait que vous n'avez pas reçu les bilans des pôles. Je suis un peu surprise. Vous avez effectivement demandé en fin d'année dernière, le 22 juin, vous avez donc fait la demande pour que vous soit transmis le bilan. L'administration polaire (là encore, je parle sous le contrôle de la RAF qui est présente), il me semble que les documents que vous avaient été envoyés. J'ai la date du 8 juillet où les éléments étaient transmis aux services centraux pour analyse et consolidation des données. Il se trouve que nous avons réceptionné sur le pôle Martinique, le 21 octobre, les données consolidées par l'administration centrale pour relecture et correction. J'ai appris également que le document a été présenté au CT ce même jour, le 21 octobre, présenté et validé en comité technique, alors qu'au niveau du pôle, nous l'avons reçu le même jour pour consultation des données. Donc, ce que je veux également expliquer, c'est que nous n'avons pas validé les chiffres qui seraient dans le bilan social de l'établissement au niveau du pôle. Les services m'ont fait remonter, puisque l'administration polaire participe au comité technique, qu'il y aurait déjà des erreurs dans les données présentées pour le pôle Martinique, dans ce bilan social, concernant par exemple le nombre d'instances polaires, ou certains décalages également qu'elles ont commencés à voir dans les chiffres pour les ressources humaines. Et je voudrais souligner aussi – et c'est bien embêtant –, jusqu'à présent, malgré nos demandes, nous n'avons toujours pas la possibilité d'accéder au logiciel informatique. Nous ne pouvons même pas, au niveau du pôle Martinique, accéder à ce logiciel même en lecture, ce qui fait qu'on est obligé de travailler avec des tableaux Excel, alors que l'établissement bénéficie de logiciels performants et que nous gagnerions effectivement en temps et en d'optimisation de réflexion en croisant les données si le pôle Martinique pouvait au moins bénéficier d'un accès en lecture sur ce logiciel. Donc là, je suis, je suis surprise. Nous avons fait le travail, mais je vous dis que nous avons reçu les documents le 21 octobre pour relecture et consolidation. Nous ne pouvons pas avoir répondu avec des données fiabilisées puisque nous n'avons pas eu le temps de faire le travail. Nous sommes aujourd'hui le 25 et le CT a eu lieu le même jour.

Monsieur le Président

Je vais demander à Madame Jean-Louis de prendre la parole et je vais compléter. Madame Jean-Louis, est-ce que vous avez reçu les documents de Madame François-Haugrin du pôle Martinique ?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Ce n'est pas de moi, mais de l'administration polaire...

Monsieur le Président

Vous les avez reçus ? Je ne sais pas à qui vous l'avez envoyé, peut-être à moi-même.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Mais Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui envoie, mais les services qui envoient. Les dates que je vous donne émanent des services polaires. Ce n'est pas moi, ce n'est pas Odile François-Haugrin qui parle. Je parle au nom des services qui ont fait le job !

Monsieur le Président

D'accord, mais je n'ai pas vu ces documents. Je ne sais pas si Monsieur Hanot les a vus. Je lui passe la parole.

Monsieur Boris HANOT

En fait, les travaux sur le bilan social sont initiés depuis la fin juin. Il y a eu plusieurs séances de travail entre les services des ressources humaines et les services polaires. Il s'est avéré, à l'occasion de ces séances de travail, que la consolidation des données était plus importante au niveau polaire qu'à l'échelle de l'établissement. C'est la raison pour laquelle le bilan social au niveau de l'établissement est sorti plus rapidement que le bilan polaire. Et non, je ne sais pas exactement la même lecture que Madame la Vice-présidente de pôle sur le timing. Peut-être que la note qui lui a été retenue était incomplète, ou que la lecture n'était pas complète, mais cela ne retrace pas les échanges courriels que j'ai avec les services depuis trois mois sur cette question. Bien sûr que pour l'heure, le bilan social est porté par les ressources humaines en la personne de Madame Jean-Louis ici présente, simplement parce qu'on a des outils relativement centralisés qui ne permettent pas, à l'heure d'aujourd'hui encore, de faire des requêtes polaires. Mais on y travaille, et à la force de migration du système d'information, ce sont des paliers qu'on va atteindre dans l'année 2022 qui permettront probablement, certainement, assurément, une meilleure maîtrise des données au niveau polaire.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Je voudrais savoir si dans ce bilan, que je n'ai pas pu voir puisque je ne l'ai pas reçu, il y a des données qui concernent le pôle ou pas ?

Monsieur le Président

Madame Jean-Louis, vous pouvez répondre ?

Madame Esthère JEAN-LOUIS

Les informations sont effectivement répertoriées pour l'établissement. On fait apparaître les données pour la Martinique et la Guadeloupe. Par contre, les informations polaires sont dans le bilan social polaire qui a effectivement été envoyé le 21. Pourquoi, parce qu'on a décliné le bilan social de l'établissement en bilan social polaire après avoir fini la réalisation du bilan social de l'établissement. Certaines informations sont reprises dans les deux, mais la version polaire elle-même est celle que vous avez reçue et qui n'est pas encore passée au niveau du CT. Seul le bilan social de l'établissement est passé au niveau du CT.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Je reformule ma question. L'établissement est constitué de deux pôles universitaires et donc le bilan social de l'établissement comprend quoi, s'il ne comprend pas les données concernant les pôles universitaires. C'est une véritable question que je pose. D'autre part, les données qui sont pour le pôle doivent passer aussi en amont par les instances polaires, c'est-à-dire le comité technique spécial et le conseil de pôle. Donc, on va quoi là si on ne voit pas des données qui concernent les pôles universitaires ? Qu'est-ce que vous appelez « bilan social de l'établissement » puisque l'établissement est constitué des deux pôles universitaires et de l'administration générale ? Est-ce que c'est un bilan social qui ne concerne que l'administration générale ? Peut-être que c'est ça ? Mais, s'il y a des données qui concernent les pôles – et moi, je parle pour la Martinique –, je répète que ces données n'ont pas été validées par le pôle et ne sont pas passées dans les instances polaires.

Monsieur le Président

Madame Jean-Louis, je vous laisse la parole, puis je vais conclure pour passer à un autre point.

Madame Esthère JEAN-LOUIS

En ce qui concerne le bilan social de l'établissement, il comprend l'ensemble des éléments concernant l'établissement, services généraux, services transversaux.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Et des composantes.

Madame Esthère JEAN-LOUIS

Oui, des composantes. Ce que j'appelle « polaire », ce sont tous les services qui dépendent du pôle, alors que certains services qui sont sur le pôle en 972 ne dépendent pas du pôle. Du coup, je les enlève. Que ce soit sur le pôle 971 ou le pôle 972, certains services ne dépendent pas de ces deux pôles, alors que je vais les décliner en 971 pour la Guadeloupe et en 972 pour la Martinique. Du coup, le bilan social que j'appelle bilan social du

pôle ne concerne que les services qui sont sur le pôle et qui dépendent du pôle. Certains services ne dépendent pas de vous et n'apparaissent pas dans le bilan social qui sera spécifiquement polaire, même s'ils sont effectivement en Martinique ou en Guadeloupe.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Monsieur le Président, est-ce que je peux apporter des précisions s'il vous plaît ?

Monsieur le Président

Je donne la parole à Monsieur Gérardin, puis je pense qu'il faut qu'on avance.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Monsieur le Président, merci. J'ai reconstitué à partir du bilan de l'établissement, qui prend en compte tous les services de l'établissement et qui indique les pôles, les différentes composantes, services transversaux et la composante inter-régionale. C'est à partir de là que j'ai reconstitué les trois parties dont parle Madame François-Haugrin. Cela étant, je suis d'accord avec elle, ce n'est pas passé par les instances polaires (ni en Guadeloupe d'ailleurs), mais toujours est-il que cela fournit une base de comparaison. Mais cela n'enlève rien à la nécessité de relever les bilans polaires requis.

Monsieur le Président

Pour finir, je dirais que ce travail a été fait. Un autre travail va se poursuivre au niveau des pôles et il y aura une navette entre l'administration et les pôles. Et dans un deuxième temps, une fois que ce travail sera consolidé au niveau, il passera devant le CT et les autres instances. Aujourd'hui, nous sommes au niveau du bloc central, les pôles dans un deuxième temps. Est-ce qu'on vote sur le bilan social ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Oui, Monsieur le Président. C'est une obligation réglementaire.

Monsieur le Président

On va voter sur le bilan social. Qui ne prend pas part au vote ?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Monsieur le Président, je ne prends pas part au vote. Je n'ai même pas pu voir le document.

Monsieur le Président

Qui s'abstient ?

Monsieur Claude HERTOIGH :

Je m'abstiens, je n'ai pas le document non plus.

Monsieur le Président

Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Je vote contre parce qu'il est très incomplet, même s'il a le mérite d'exister et permet de donner une base pour la suite.

Monsieur le Président

OK. Je me suis profondément déçu que les collègues n'aient pas reçu le document. Je me pose des questions, c'est le même lien ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Président, je suis étonné parce que j'ai téléchargé sur Filesender.

Monsieur Christophe ROOS:

Monsieur le Président, est-ce que je peux intervenir ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Il est numéroté « 4BS2019-20-QA-CT-CA-définitif » ?

Monsieur le Président

Monsieur Roos.

Monsieur Christophe ROOS:

Chose juste pour dire que deux liens ont été envoyés : un le 19 et un autre un peu plus tard. c'est sur le lien du 19 que ce document, qui est d'ailleurs un travail très conséquent effectivement, est consultable facilement. Il faut se mettre sur le lien du 19 octobre.

Monsieur le Président

Monsieur Hanot me dit que les documents sont très lourds et...

Monsieur Christophe ROOS:

Tout le monde a reçu en tout cas. Les gens qui disent qu'ils n'ont pas reçu, leurs mails sont bien dessus.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Je confirme. J'ai vérifié, il y a bien le mail de Madame la VP Martinique et Monsieur Hertogh.

Monsieur le Président

Bien, merci.

V5 :

Monsieur le Président, est-ce que je peux avoir la parole, s'il vous plaît ?

Monsieur le Président

Qui demande la parole ?

V5 :

Madame Cassin, j'ai un souci de micro.

Monsieur le Président

Allez-y.

V5 :

Je voudrais vraiment saluer le travail important de Madame Jean-Louis. Ce bilan social était demandé depuis des années, on essaie de l'avoir et elle a pu faire le travail qui aurait dû être peut-être en amont. Elle a réussi à accomplir ce bilan social. Donc vraiment, je voudrais la remercier pour cette étape qui est franchie pour l'établissement.

Monsieur le Président

Merci Madame Jean-Louis. Je la remercie aussi et je la félicite pour ce beau travail. Je sais que ce n'était pas facile et elle a réussi à avoir quand même une base de travail à partir de laquelle on va pouvoir continuer le travail commencé. Voilà, merci beaucoup, Madame Jean-Louis. Et puis ? Maintenant, vous avez le travail au niveau des pôles avec les responsables de pôle.

Merci beaucoup.

3.3. Note de cadrage sur les modalités du décompte des jours de grève

Monsieur le Président

On continue par la note de cadrage sur les modalités de décompte des jours de grève. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur Gérardin.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Je les ai exprimées en CT, donc je vais les répéter en CA. Il manque les deux annexes pour avoir la complétude de la note, c'est-à-dire les modalités de recensement de la présence ou de l'absence. Je fais cette remarque non pas incidemment ni par hasard, c'est-à-dire que pour décompter les jours de grève, il faut se baser sur l'existence de tableaux de service. Il existe des tableaux de service selon la circulaire RTT pour les personnels BIATSS qui sont hebdomadaires avec des plages horaires le matin et l'après-midi, et le samedi matin le cas échéant, et il est possible de faire des décomptes. Sauf que pour les enseignants-chercheurs, vous avez un temps de travail annualisé et nous avons des services prévisionnels d'enseignement. Et nous avons une bivalence entre, d'un côté, le travail de recherche, et de l'autre côté, le travail d'enseignement. Et si vous n'avez pas de service hebdomadaire, vous ne pouvez pas demander aux enseignants-chercheurs ce qu'ils faisaient à telle date et à telle heure. C'est pour cela que le vote sera négatif pour ma part, parce qu'il enfreint une règle fondamentale qu'il ne faut pas recenser les grévistes sur la base de leurs propres déclarations.

Monsieur le Président

Pour les BIATSS, il n'y a pas de souci, c'est déjà fait depuis de longues années partout. C'est juste un cadrage que nous avons mis en place mais les règles existent et les textes existent. Ils existent aussi pour les enseignants-chercheurs. La circulaire du 7/11/18 est très explicite, il faut la lire en détail pour comprendre. Pour les enseignants-chercheurs, il y avait des emplois de temps sur lesquels les doyens peuvent se baser. Voilà.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? S'il n'y a pas de questions, ni de remarques, nous allons passer au vote de cette note de cadrage sur les modalités de décompte des jours de grève. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Frédéric Gérardin pour les motifs évoqués.

Monsieur le Président

D'accord, c'est noté. Nous passons au point suivant.

3.4. Rémunérations des personnels

3.4.1. Allocations forfaitaires

Monsieur le Président

Nous avons un premier point sur l'allocation forfaitaire. Vous avez le tableau. Il s'agit de mettre en application l'allocation forfaitaire pour les personnels qui utilisent leurs deux-roues ou qui viennent au travail en covoiturage, qu'il s'agisse du chauffeur ou de la personne transportée. En contrepartie, il faudrait que ces personnes puissent confirmer 100 jours minimum dans l'année de transport particulier. Si c'est le cas, elle aura un forfait de 100 euros annuels par agent. c'est la loi, mais est-ce qu'il faut voter ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Oui, il faut qu'on délibère, dès lors que l'on paie.

Monsieur le Président

On va délibérer. S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

3.4.2. Prestation complémentaire santé : participation de l'employeur (information)

Monsieur le Président

Point suivant, prestation complémentaires santé. Il s'agit de donner une aide de 15 € pour couvrir une partie des montants de cotisations des prestations complémentaires destinées à couvrir les frais de maternité, les congés de maladie, les accidents de travail. c'est une aide de 15 euros par agent, à partir de janvier 2022. Est-

ce que vous voyez un inconvénient ? S'il n'y a pas d'inconvénients, nous allons passer au vote aussi. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

3.4.3. Primes des directeurs d'INSPE : part variable

Monsieur le Président

Point suivant, primes des directeurs d'INSPE, la part variable. Il faut savoir que l'indemnité de direction des directeurs d'INSPE est composée de deux parties : une part fixe déterminée par le nombre d'étudiants de la composante et une part variable qui repose sur cinq critères qui sont évalués. Pour cette deuxième part, on vous propose un plafond de 2 625 euros. Bien évidemment, on n'est pas obligé d'arriver au plafond, mais il faut le voter. Et pour les effectifs qui vont jusqu'à 2 500 euros, c'est ce plafond qu'il faut appliquer. Nos deux INSPE ne font pas 2 500 étudiants. Voilà, un plafond de 2 625 euros qu'on vous demande de voter si vous êtes d'accord, s'il n'y a pas de questions particulières. Est-ce qu'il y a des questions concernant la prime des directeurs de l'INSPE, part variable ? S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Régime indemnitaire BIATSS, valorisation IFSE et CIA

Monsieur le Président

Point suivant, régime indemnitaire BIATSS, valorisation IFSE et CIA. Concernant la revalorisation de l'IFSE une note du 8 octobre 2021 précise une revalorisation des personnels BIATSS ITRF et les personnels de la bibliothèque pour 2021. Il est prévu 100 euros par agent pour l'année. Il faut dire aussi qu'il est prévu un alignement à l'horizon 2027 et il y aura un vrai travail effectué au niveau de l'établissement avec des groupes de travail, incluant les organisations syndicales, l'administration et les représentants de la gouvernance pour faire cette harmonisation à l'horizon 2027. Pour cette année, les personnels concernés sont les personnels des ITRF et les personnels de la BU, une prime de 100 euros qui sera versée en fin d'année.

Monsieur Frédéric GERARDIN

C'est mensuel, Monsieur le Président, à compter du 1er janvier.

Monsieur le Président

C'est mensuel ? Non, non. C'est annuel. Pour cette année 2021, c'est annuel. Après, il y aura des groupes de travail qui vont faire l'harmonisation.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Vous êtes bien sûr ? Vous avez lu la note ?

Monsieur Jack MOLINIÉ

Oui, oui. Il y a une prime exceptionnelle de 100 euros nets à tout agent ITRF et BU. Le ministère a envoyé un courrier. Après, il y a un alignement de l'IFSE qui est prévu avec une évolution de 2021 à 2027 et avec même la prise en compte du nouveau régime IFSE, en particulier les catégories C et B pour l'instant. Les catégories A sont seulement prévues pour les BU pour l'instant. Il s'agit de deux choses séparées : une prime exceptionnelle annuelle de 100 euros brut pour tous les ITRF et les BU, puis une évolution de l'IFSE de 2021 à 2027 pour laquelle on nous demande de faire un travail et recadrer tout le monde.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Je souligne qu'on a fait remarquer qu'on est déjà harmonisé entre les trois filières. Donc, on n'a pas à attendre jusqu'à 2027...

Monsieur le Président

On est d'accord, mais il faut voir les équipes pour rediscuter. On a vu, il est vrai, mais il y a quelques mois et il faut rafraîchir les groupes et recommencer à travailler. Peut-être que ce sera plus rapide parce que nous avons déjà constitué ce groupe de travail, mais il faut quand même faire cette démarche et faire des propositions à la gouvernance.

OK, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, on va voter sur la prime de 100 euros pour 2021 concernant le personnel ITRF et le personnel de la bibliothèque, et la mise en place des groupes de travail pour l'harmonisation. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Je m'abstiens, parce que j'avais compris que c'était mensuel avec un démarrage au 1er janvier 2021 ...

Monsieur le Président

Qui vote contre ? Merci.

Là aussi, nous proposons une révision de l'enveloppe que nous avons fait voter le 24 juin 2021 pour un CIA à 420 000 euros. on vous demande de voter une enveloppe de 490 000 euros pour essayer de revoir la prime en fin d'année. on passe d'une enveloppe de 420 000 euros votée le 24 juin à une enveloppe de 490 000 euros. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Bruno HARAL

Oui, Monsieur le Président. Au mois de juin, le conseil d'administration a voté cette prime de fin d'année à hauteur de 420 000 euros, et là, il est proposé 490 000 euros, soit une augmentation de 70 000 euros, sachant que les différents chefs de service ont reçu une note par mail pour demander de répartir sur les collaborateurs. J'aimerais savoir, dans la mesure où l'enveloppe a augmenté, il faudrait faire la même démarche ?

Monsieur le Président

Je donne la parole à Monsieur Subits.

Monsieur Vincent SUBITS

Bonjour à tous. Pour répondre à Monsieur Haral, cette enveloppe est destinée à l'enveloppe Président qui permet de rehausser certains agents. Mais il n'y aura pas de nouvelle communication faite aux chefs de service, pour la simple et bonne raison que le document doit partir en paie cette semaine, et donc on n'aurait pas le temps, de toute façon, de faire des remontées nécessaires pour mettre sur la paie de décembre.

Monsieur Bruno HARAL

Donc, si je comprends bien, Monsieur le Président, c'est laissé à la discrétion du président la répartition des 70 000 euros ?

Monsieur Vincent SUBITS

C'est ça. Dans le document du 24 juin, il est précisé effectivement que le président a sa propre enveloppe : d'un côté, pour ses agents, secrétaires, chef cab, etc., et d'un autre côté, pour rehausser si besoin certains personnels qui le mériteraient, qui travailleraient en centrale. Vous avez plusieurs exemples comme ça : les personnels qui travaillent dans le cadre de la cellule d'aide spécifique pour les étudiants qui dépendent d'un pôle, mais qui travaillent aussi, du coup, dans le cadre de cette CASE pour le président. Donc le président se réserve le droit, pour certaines missions, de rehausser les personnels qui ne peuvent pas être, entre guillemets, « jugés » par leur chef de service pour les missions qui sont faites dans le cadre central ou dans le cadre du président.

Monsieur le Président

Monsieur Haral, soyez rassuré, on ne va pas enlever sur votre...

Non mais c'est quand même une somme importante et immédiate. Je pense que c'est une très bonne chose pour le personnel. On est en fin d'année, on a la possibilité de le faire, on le fait. Ce n'est pas sûr que l'année prochaine on puisse faire la même chose. Ça me fait plaisir de le faire. Je pense que le personnel sera content.

Voilà, merci beaucoup, on va voter sur cette enveloppe de 490 000 euros. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Frédéric Gérardin, parce que je regrette que ça ne serve pas au rehaussement de l'IFSE, en particulier la prise en compte de l'AENS dans les 100 euros de la note ministérielle.

Monsieur Hanot

... ont été ajoutés à cette enveloppe.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Non, non. J'ai droit d'exprimer mes regrets, Monsieur le Président !

Monsieur le Président

Je suis d'accord.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Donc, je vote contre.

Monsieur le Président

Pas de problème. Ça a été fait cette année, ce n'est pas sûr que je puisse faire l'année prochaine.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Précisément Président !

Monsieur le Président

Bon, on a voté, on passe au point suivant.

3.5. Transformation d'emploi : directeur du SUMPPS

Monsieur le Président

Transformation d'emploi, création d'un support d'emploi au recrutement des médecins du SUMPPS. Je rappelle que dans notre université, nous n'avons jamais eu de directeur de SUMPPS appartenant véritablement à l'Université. Il y a quelques années, de nombreuses années, nous avons une dame médecin qui était affectée à l'Académie qui l'avait détachée au niveau de l'Université et occupait les fonctions de directeur de SUMPPS. Compte tenu des besoins, vous savez qu'on parle beaucoup de précarité menstruelle, d'actions de prévention, un médecin vacataire n'a pas le temps de voir les étudiants, de faire de la prévention, et se créent véritablement des problèmes qui nous rongent au quotidien. Donc, j'ai décidé de mettre en création un support de médecin du SUMPPS. Vous savez que ce n'est pas facile de trouver non plus un médecin, c'est très difficile parce que le salaire prévu par l'Université n'est pas le salaire que les gens gagnent dans leur cabinet. Mais je me ferai fort de trouver un médecin qui s'installe dans la durée. Si j'en trouve plusieurs, ce serait bien, comme ça, il y aura une vraie confrontation des profils, mais je ne suis pas sûr de trouver plus d'un médecin. On va faire la démarche. Nous avons vu aussi l'intérêt véritablement d'avoir un médecin, surtout dans cette période de pandémie, où les infirmières étaient un peu livrées à elles-mêmes et ne pouvaient pas être en Martinique et en Guadeloupe en même temps. Et, le fait d'avoir un médecin avec un niveau du SUMPPS ne veut pas dire qu'on va supprimer le médecin vacataire parce qu'il aura du travail aussi, parce qu'il y a beaucoup de travail sur les deux territoires, et on se rend compte que les étudiants ont vraiment besoin de discussions et de prévention. Donc, j'ai décidé de créer un poste de médecin du SUMPPS pour toutes ces raisons. Avant mon départ, je vais tout faire pour trouver un médecin qui sera recruté pour le 1er septembre. Monsieur Gérardin.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Le ministère nous aide financièrement ?

Monsieur le Président

Si je n'ai pas le poste disponible, le ministère m'aidera. C'est pourquoi je disais en début de séance que pour des projets très spécifiques, si vraiment je n'ai pas de support disponible, je verrai au niveau du ministère pour faire créer le poste. Ils sont bienveillants pour ce type de poste. Madame François-Haugrin.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Effectivement, vous disiez que vous avez décidé de créer l'emploi, et j'avais un peu la même interrogation que Monsieur Gérardin. Mais pour aller un peu plus loin, j'ai entendu il y a quelques semaines ou mois de cela, une intervention de la ministre de l'Enseignement supérieur qui répondait à une question qui lui était posée, et qui disait que 16 emplois avaient été octroyés à l'Université des Antilles sur les cinq dernières années. Qu'en est-il sur ces emplois ? Là, vous parlez de créer un emploi, vous dites que si vous n'avez pas l'emploi, vous allez demander au ministère, mais ces 16 emplois sur le pôle Martinique, on ne les a pas vus en tout cas, enfin à mon niveau, au niveau de mon administration.

Monsieur le Président

Ce sont des postes qui ont été créés pour les composantes en tension. C'est le cas des STAPS qui ont été pointées du doigt et des IUT. Deux postes ont été donnés aux STAPS et un poste à chaque IUT. Donc, vous avez vu les postes parce qu'il y en a aussi en Martinique.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

À l'IUT en Martinique ?

Monsieur le Président

Oui, à l'IUT en Martinique.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Eh bien, je vais regarder ça.

Monsieur le Président

Vous regardez sur votre bilan social et vous verrez.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Non, mais surtout, je vais voir avec l'administration à quel moment ça a été traité.

Monsieur le Président

Ça a été fait.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Non mais je ne remets pas en cause ce que vous dites. Comme ce n'est pas porté à ma connaissance, je vais demander. Mais c'est 16 postes et vous avez parlé de 4 postes.

Monsieur le Président

Il y avait quatre postes, deux postes au niveau de chaque IUT.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Sur les 16 qui ont été donnés à l'Université ?

Monsieur le Président

Je n'ai pas eu 16 postes.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Mais si, la ministre l'a dit publiquement, c'est pour ça que je vous pose la question.

Monsieur le Président

Je n'ai pas eu ça. Et s'il y avait 16 postes, Monsieur Gérardin serait très content.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Peut-être que des emplois supplémentaires ont été donnés à la composante transversale. Peut-être que Madame la ministre de l'Enseignement supérieur a mis dans le même sac ?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Elle a parlé de 16 postes aux Antilles sur les 5 dernières années.

Monsieur le Président

Monsieur Roos.

Monsieur Christophe ROOS:

On a effectivement eu 4 postes qui ont été ventilés lors d'une réunion avec les rectorats puisque ce sont les recteurs d'académie qui avaient la main. C'était pour les postes en tension, et en effet, l'IUT de Martinique en a reçu un et l'IUT de Guadeloupe, un autre, et deux pour les STAPS. Cette décision n'a pas été prise par l'Université, mais en collaboration avec les deux recteurs d'académie.

Ensuite, concernant la déclaration de Madame la Ministre, effectivement, elle avait dit je crois à l'Assemblée nationale et ça nous avait beaucoup surpris. Président, tu as peut-être oublié, mais nous avons interrogé le conseil d'établissement puisqu'on n'avait pas vu ces 16 postes. on se demandait si c'étaient des postes qui étaient à venir. En fait, il nous a expliqué que c'était par rapport à la réforme des études de santé, des ajouts de masse salariale pour l'URF Santé, donc en transversal, et pour la première année de médecine spécifiquement. Ce ne sont pas des postes, c'est de la masse salariale, donc pour l'instant aucun emploi n'a été versé à l'établissement, et elle a comptabilisé comme étant le reliquat, c'est-à-dire environ 12 postes, qu'on pouvait créer avec cette somme pour la réforme de santé. Donc, il y a eu quatre postes physiquement redéployés à l'Université et le reste, c'est de la masse salariale, qui est arrivée tout récemment je crois d'ailleurs, bien après l'annonce de Madame la Ministre.

Monsieur le Président

Donc, il appartiendra à l'université de faire sa politique et voir comment créer ces postes au niveau de la médecine, s'il y a des supports, s'il faut faire des créations ex nihilo.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Juste une précision. Le support dont vous avez parlé pour l'IUT, c'est un support pour l'administration ou pour les enseignants ?

Monsieur le Président

C'est un poste de PRAG.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

OK, on est d'accord.

Monsieur le Président

On va passer au vote sur la création de ce poste. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

4. Affaires budgétaires et financières (vote)

4.1. Exercice 2021 : Budget rectificatif n° 2

Monsieur le Président

Nous passons à un point très important et je laisse la parole à notre directeur des affaires financières.

Monsieur Vincent SUBITS

Monsieur le Président. Re-bonjour à tous. On va commencer par le BR2 2021. Les changements par rapport au BR1 sont évidemment les crédits nouveaux que l'on a ajoutés, la SCSP nouvelle que l'on a reçue le 16 août dernier, et, principale nouveauté, la fongibilité que l'on retrouve après deux ans d'absence, pour payer tous les reliquats de factures des années antérieures, y compris les factures d'EDF sur les deux pôles en l'occurrence. on a 1,28 M€ de fongibilité qui est proposée cette année. Pour information, on peut se permettre de la faire grâce au paiement des heures complémentaires qui ont été réalisées et les provisions qui ont été mises l'année dernière sur les heures complémentaires, qui nous permettent d'avoir exceptionnellement, et juste cette année, cette petite marge sur la masse salariale pour faire, comme on l'a vu tout à l'heure, une petite augmentation du CIA et de la fongibilité. Avez-vous des questions sur ce BR2 et les seuls changements sur ce BR2 ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Une remarque. A 1,2 millions, on aurait atteint 2027 très rapidement sur l'IFSE...

Monsieur Vincent SUBITS

Oui, mais comme je dis, c'est 1,2 million uniquement pour cette année, Monsieur Gérardin. On ne va pas récupérer 1,2 millions chaque année. C'est propre à cette année.

Monsieur Frédéric GERARDIN

J'ai compris, c'était une petite pirouette pour Monsieur le Président...

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

J'ai une question. La mise en réserve a été supprimée en 2020, vous dites, mais je ne me rappelle pas les raisons. Est-ce qu'il y en avait ou pas ?

Monsieur Vincent SUBITS

Non. C'est le ministère qui a supprimé pour toutes les Universités de France les mises en réserve, tout simplement.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Merci.

Monsieur Vincent SUBITS

Pour information supplémentaire, notre mise en réserve était de 447 000 euros pour information. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce BR2 ? Si ce n'est pas le cas, Monsieur le Président, on peut passer au vote si vous êtes d'accord.

Monsieur le Président

On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Moi, parce qu'on aurait pu donner 100 euros aux AENS...

Monsieur le Président

200 euros et 100 euros mensuels...

Monsieur Frédéric GERARDIN

Non 100 euros pour la fin de l'année...

Monsieur le Président

Merci beaucoup. On passe au point suivant.

4.2. Exercice 2022 : Budget primitif

Monsieur Vincent SUBITS

Le budget primitif 2022. Cette année, on le vote plus tôt que l'année dernière. Cette année, on n'a pas reçu la pré-notification. on a donc fait une estimation par rapport aux notifications reçues en cours d'année et à ce que l'on avait fait l'année dernière, pour créer ce budget primitif 2022. Concrètement, on aura quand même, je pense, beaucoup de modifications au BR1 pour optimiser ce budget primitif qui est ouvert, à peu près, à 95 % de ce que l'on avait en 2021. Pour information, sur la SCSP évidemment. Les ressources propres et les conventions, ça ne change pas, on a repris ce qui nous a été remonté par les pôles et les composantes. Pour information quand même, on démarre avec un « petit » déficit, comme vous pouvez le voir sur les tableaux 6, de 1,3 millions, qui s'explique en grande partie par les reports de crédits obligatoires de 2021 sur 2022. Il y a deux natures : la CVEC puisqu'on n'a pas encore reçu de notification pour les crédits CVEC en 2022, et surtout, une grosse partie pour le patrimoine et tous les marchés engagés ces dernières semaines par le patrimoine, qui auront un impact sur les premiers mois de 2022. Donc, on anticipe cet impact pour

pouvoir payer les fournisseurs quand on aura à les payer. Normalement, si tout va bien, le déficit devrait se résorber au BR1 quand on aura tous nos crédits nouveaux.

Est-ce que vous avez des questions sur ce budget primitif 2022 ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

On vote tous les tableaux du BP ?

Monsieur Vincent SUBITS

On vote effectivement l'ensemble. On vote le tableau 1 des emplois, le tableau 2 des autorisations budgétaires, le tableau 4 de l'équilibre financier, le tableau 6 de la situation patrimoniale. on devrait voter les tableaux 9 des opérations pluriannuelles, mais n'ayant pas encore été actualisés, on propose de voter ce tableau 9 au BR1 une fois qu'il aura eu le temps d'être actualisé, puisque vu les délais, on n'a pas pu l'actualiser.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

J'ai une demande un peu plus générale. J'en ai parlé un peu plus tôt dans le conseil. Pourquoi cette année, il n'y a pas eu de dialogue de gestion entre le pôle Martinique et l'établissement ? Nous avons fait la demande, mais nous n'avons pas eu de réponse.

Monsieur Vincent SUBITS

Il n'y en a pas eu un pour des raisons de délais puisque, comme je viens de le dire au début de ma présentation, on a avancé d'un mois le vote de ce budget, ce qui a complexifié un peu les choses. Les diverses demandes ministérielles ont aussi complexifié les choses, et les départs de certains agents ressources ont aussi complexifié les choses. Du coup, effectivement, on n'a pas vraiment eu le temps de le faire avant le budget primitif, comme on aurait dû le faire. Mais comme je dis, on le fera au BR1, puisque ce sera le budget le plus important puisqu'on aura reçu la notification initiale qu'on n'a pas encore reçue. c'est juste un petit décalage dans le temps.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Sauf qu'on va déterminer 95 %... Et la marge de manœuvre sera de 5 %, Monsieur Subits.

Monsieur Vincent SUBITS

Théoriquement, elle sera un peu plus de 5 % puisqu'on attend des crédits nouveaux dans le cas du DSG, de la LPR et de divers projets. Donc théoriquement, elle sera un peu plus de 5 %. Je dis 5 % par rapport à 2021, mais on sait qu'on aura d'autres crédits supplémentaires dans le cadre de **la PR** en 2022. Donc, en réalité, ce sera un peu plus que 5 %. Deuxièmement, les règles de répartition votées en 2018 ont été respectées, donc cela ne pose pas de problème majeur.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Sur le tableau des emplois, qui n'est pas décliné par pôle, mais c'est une remarque...

Monsieur Vincent SUBITS

Je ne fais pas le tableau des emplois, Monsieur Gérardin.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Cela représente plus de 80 % de la masse salariale évidemment.

Monsieur Vincent SUBITS

Combien ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Qui représente plus de 80 % du budget en masse salariale.

Monsieur Vincent SUBITS

Pas tout à fait. Si on compte les... et les conventions, on est un petit peu moins de 80 %.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Enfin, pas loin, pas loin, Monsieur Subits...

Monsieur Vincent SUBITS

Oui, mais on est en dessous, il faut être précis !

Monsieur Frédéric GERARDIN

Combien Monsieur Subits, pour être précis ?

Monsieur Vincent SUBITS

Cela dépend du budget ! Cela dépend de la lettre d'observation. On peut passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Président.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Si vous le permettez, j'ai juste une observation à faire encore, concernant le dialogue de gestion qui est fondamental avec l'établissement. On voit comment nous avons eu à être en alerte les années précédentes, notamment quand il a fallu parler de gestion en 2019, où on a appris au niveau du pôle Martinique au moment de la réunion que les clés de répartition votées au CA (dont Monsieur Gérardin a beaucoup parlé précédemment, en expliquant qu'il s'abstenait ou votait contre parce que la majorité des postes étaient en demande d'emploi pour la Martinique), j'ai eu l'occasion de m'exprimer, ainsi que d'autres membres du conseil de pôle, sur ces clés de répartition et la manière dont elles avaient été proposées, prises en compte avec notamment les trois critères qui avaient été retenus, qui n'étaient pas exhaustifs alors qu'ils ont été retenus de manière exhaustive (c'est le choix qui a été fait par pas cette gouvernance), et qui ont amené à déséquilibrer encore plus, alors que l'objectif était de rééquilibrer entre les deux pôles, a déséquilibré encore plus au détriment du pôle Martinique, puisqu'on est passé d'une répartition de 40/60 à une répartition d'environ 35/65, aussi bien pour les emplois que pour les finances.

Donc chaque année, dans le cadre du dialogue de gestion, on met en évidence les moyens qui nous manquent au niveau du pôle Martinique pour fonctionner, les moyens financiers, mais également au niveau des moyens humains. Je ne rejoins pas du tout l'analyse que fait Monsieur Gérardin, parce que si je peux comprendre qu'il manque des emplois sur le pôle Guadeloupe, comme je l'ai toujours dit, ce n'est pas sur le pôle Martinique qu'il faut aller les chercher, parce que le pôle Martinique a besoin de ces moyens. On avait fait le calcul à l'époque et on s'est rendu compte que, pour réaliser l'offre de formation et de recherche pour le pôle Martinique dans le cadre de l'accréditation qui se termine, ce n'était pas moins d'une quarantaine de postes qui nous manquaient pour la réaliser de manière efficace. Donc, on ne déshabille pas Pierre pour habiller Paul. Il faut aller demander, négocier, travailler avec le ministère. Je tenais à le redire, Monsieur le Président. J'ai bien entendu ce que Monsieur Gérardin a dit et ce que vous avez dit également, mais je le répète et je le répéterai jusqu'au bout parce que, sur le pôle Martinique, nous avons besoin de tous les moyens pour pouvoir réaliser nos missions. Vous voyez ce qui s'est passé lors de la dernière accréditation : sept formations absolument indispensables pour le pôle Martinique n'ont pas été accréditées. C'étaient des formations dont certaines n'existaient sur aucun des deux pôles de l'Université. Je pense par exemple aux sciences sociales, où nous avons un véritable déficit en formation à l'Université. D'ailleurs, nous sommes épinglés régulièrement dans le cadre des programmes de recherche où on nous dit qu'on est obligé de chercher dans d'autres universités des compétences en matière de sciences sociales parce qu'il n'en existe pas sur le pôle Martinique.

Donc je ne serai pas plus longue parce que tout ce que je dis, je l'ai déjà dit et c'est consigné dans les procès-verbaux des conseils, mais cinq ans après, c'est vrai que je suis attristée de voir là où nous en sommes.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Monsieur le Président, puisque j'ai été nommé, je ne vais pas faire du dialogue, juste une petite phrase simplement pour dire à Madame François-Haugrin que je suis fonctionnaire de l'État français et il y a une loi. Ce n'est pas moi le législateur et il y a eu une décision du CA. Mais toujours est-il, comme l'a dit Monsieur le Président lui-même, il n'a pas réussi à la mettre en application. Si je regarde l'évolution des chiffres, le rééquilibrage s'est fait depuis trois ans vers le pôle Martinique et non vers le pôle Guadeloupe. Et je rappelle une sacro-sainte loi dans la République française qui est l'article 1 de la Constitution : « *Tout citoyen est égal devant la loi* ». Si on fait un ratio entre le nombre d'enseignants et le nombre de nombre d'étudiants sur chacun des pôles, on n'y est pas, c'est tout !

Monsieur le Président

On ne va pas s'éterniser, on va voter le budget initial.

Monsieur Vincent SUBITS

Juste avant, une petite précision pour Madame la VP Pôle. Pour ce qui concerne 2021 et pour le budget, vous avez été mieux dotés (vous le verrez dans le mail que je vais vous envoyer demain) pour la fongibilité, que le pôle Guadeloupe. Vous récupérez plus que la répartition initialement votée.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Mince alors...

Monsieur le Président

Allez, on va passer au vote.

Monsieur Fernand SABIN

Président, est-ce que je peux intervenir ? Les votes se font sur les tableaux 1, 2, 3, 4, 6 et 9, c'est bien ça ?

Monsieur le Président

Oui.

Monsieur Vincent SUBITS

J'ai quand même précisé que le tableau 9 n'était pas complet.

Monsieur le Président

Oui, on ne va pas le voter.

Monsieur Vincent SUBITS

On va dire qu'il est donné pour information parce que ça ne concerne que le PI et ça concernera toutes les conventions et la recherche au BR1. Pour information, on a quand même 157 lignes de conventions qu'il faut enregistrer manuellement entre les AE et les CP dépensés et surtout à venir, et qu'humainement parlant, et vu les délais qu'on a eus, on n'a pas eu le temps de le faire.

Monsieur Fernand SABIN

Les tableaux pour vote, il faut les voter ? c'est la loi.

Monsieur le Président

On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Frédéric Gérardin pour les motifs qu'il a déjà exposés, comme chaque année depuis 2017.

Monsieur le Président

OK, merci beaucoup.

4.3. Tarifs, frais : missions, formation continue, gestion de la scolarité

Monsieur Vincent SUBITS

Ensuite, on va passer aux tarifs, et plus précisément, à la modification des frais de mission que l'on vote chaque année, donc pour 2022, à savoir 140 euros par nuitée à Paris (les autres ne changent pas) et 22 euros par repas en région parisienne (les autres ne changent pas). Je ne pense pas qu'il y ait des questions particulières sur ces tarifs que l'on vote depuis trois ans maintenant ?

Monsieur le Président

S'il n'y a pas de questions, pas de remarques, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

On va prendre le point suivant.

Monsieur Vincent SUBITS

Les tarifs de la formation continue. on vous propose les tableaux de la formation continue Guadeloupe et de la formation continue Martinique pour vote des tarifs de leurs diplômes, des frais de formation et des droits d'inscription, respectivement.

Monsieur le Président

S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? On passe au point suivant.

Monsieur Vincent SUBITS

Le point suivant, taux des droits d'inscription des formations proposées aux usagers pour 2021-2022. on le vote, mais pour information, ça n'a absolument pas changé par rapport à 2020-2021, c'est exactement les mêmes. On revote donc le même document que l'année dernière pour 2021.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Ce sont les droits de formation initiale ?

Monsieur Vincent SUBITS

Oui.

Monsieur Frédéric GERARDIN

D'accord, donc on revote aussi la disposition pour les étudiants étrangers ?

Monsieur Vincent SUBITS

On ne change pas. Sur les 29 euros de frais de gestion, 8 € pour la DOSIP, 21 € pour l'administration générale, le reste des droits de scolarité aux composantes et/ou aux pôles.

Monsieur le Président

S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? On passe au point suivant.

4.4. Répartition FSDIE

Monsieur Vincent SUBITS

Comme l'année dernière, on propose, dès le budget primitif, le FSDIE parts sociales uniquement pour aider justement l'ensemble de nos étudiants en difficulté. on propose une enveloppe totale de 26 600 euros, répartie en 14 600 euros pour la Guadeloupe et 12 000 euros pour la Martinique. Cette enveloppe sera évidemment abondée au BR1 lorsque l'on aura reçu les notifications de la part du CROUS sur les montants réels de la CVEC pour 2020.

Monsieur Nicolas PARVIN :

J'ai une question concernant la FSDIE, Fonds de solidarité au développement des initiatives étudiantes. Est-ce que ce montant est global, c'est-à-dire qu'il comprend à la fois le FSDIE et associatif ?

Monsieur Vincent SUBITS

Non, j'ai dit uniquement la part sociale. La part associative sera mise au CR1.

Monsieur Nicolas PARVIN :

Très bien, merci beaucoup.

Monsieur le Président

Il n'y a pas grand changement par rapport à l'an dernier. On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Je m'abstiens parce que dans la répartition, c'est un peu bizarre.

Monsieur Vincent SUBITS

C'est fait en fonction du nombre réel d'étudiants remontés à Apogée au 1er octobre.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Ah... Mais je m'abstiens quand même.

Monsieur le Président

Qui vote contre ? Merci. Il reste la CASE.

Monsieur Vincent SUBITS

Oui, le comité d'aide sociale et la cellule d'aide spécifique pour les étudiants, pour voter l'enveloppe spécifique pour 2022. on propose une enveloppe de 15 000 euros chacune. Pour info, le Comité d'aide sociale, c'est pour les personnels, et la CASE est pour les étudiants.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Non, c'est la FSDIE pour les étudiants, et la CASE pour les personnels...

Monsieur Vincent SUBITS

Non, non. La CASE est pour les étudiants et le CAS pour les personnels. Cela n'a rien à voir avec le FSDIE. c'est une enveloppe autre que le FSDIE.

Monsieur Frédéric GERARDIN

D'accord.

Monsieur le Président

Une précision, Monsieur Gérardin, c'est une commission que nous avons mise en place au début de la pandémie pour pouvoir intervenir rapidement auprès des étudiants en difficulté.

Monsieur Frédéric GERARDIN

D'accord, je me souviens.

Monsieur Vincent SUBITS

S'il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Président...

Monsieur le Président

S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. On passe au point suivant.

5. Affaires institutionnelles et juridiques (vote)

5.1. Conventions : approbation et compte-rendu (actes soumis à délégation)

Monsieur le Président

Les conventions signées par le président. Vous avez les conventions devant vous. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Nous allons au document unique.

9.1. Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnelles (information)

Monsieur le Président :

Le document unique. Là aussi, c'était un engagement du président. Ce document unique n'a jamais véritablement existé à l'Université et j'avais pris l'engagement de le faire. Ce document prend en considération toutes les actions à mener au sein de l'Université. Une équipe s'est déplacée au niveau des services et des composants pour relever ces actions. Les actions sont compilées dans un document que vous avez reçu. Il faut savoir qu'au niveau de chaque service, chaque composante, il y aura le document unique que les collègues pourront consulter, qu'il s'agisse des collègues du CHSCT ou des autres collègues de l'établissement. Ils pourront aller consulter directement sur demande. Et au niveau central, ce document des services centraux, ce document sera dans le bureau de Madame Bondot, notre ingénieure HSE, qui a fait un gros travail, et pour le réaliser, elle a été aidée par une entreprise qui a fini son travail et qui a été remercié, et c'est Madame Bondot qui prend la commande totale des sujets HSE au niveau de l'établissement. Madame Bondot, souhaitez-vous prendre la parole pour expliquer un peu votre document unique ?

Madame Chloé BONDOT

Bonjour à tous, Monsieur le Président, merci. Je suis Madame Bondot, ingénieure hygiène, sécurité, environnement. Monsieur le Président a déjà été très précis sur la méthodologie employée sur le terrain, à savoir des visites au niveau des composantes et des services, ainsi que des pôles, afin de récolter les informations dont nous avons besoin pour effectuer l'évaluation des risques. Ainsi, nous avons fait le choix en centrale de procéder à une compilation au travers du plan d'action du document unique qui vous a été transmis. Il s'agit d'une compilation des actions qu'il serait convenable de mettre en place en matière d'hygiène et de sécurité afin de répondre à la réglementation au sein de l'Université. Les choix que nous avons faits concernent, comme je l'ai indiqué, un non-respect de la réglementation. Volontairement, nous avons fait le choix de ne pas remplir certaines colonnes afin de faire un travail de groupe, avec les membres du CHSCT notamment, ainsi que tout acteur devant participer à la structure de ce document. Ce plan d'action nous permet de répondre notamment à la demande des inspecteurs santé, sécurité au travail lors de leur rapport qui avait indiqué la nécessité d'émettre ce type de plan d'action et de à un plan d'action plus général de l'Université. Je vous remercie.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Président ?

Monsieur le Président :

Allez-y.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Je salue le travail énorme que fait Madame Bondot, mais je précise qu'il ne s'agit pas du document unique d'évaluation des risques professionnels. Il s'agit du plan d'action pour préparer ce document unique. Comme j'ai eu l'occasion de le dire en CT, il a le mérite de la transparence. Il est tellement transparent qu'il dit qu'on n'a réalisé que 4,86 % de ce que l'on doit faire. Je le dis sous forme de boutade ici, une action m'a interpellé, c'est quand Madame écrit qu'on a réalisé 100 % de l'action de mise à jour pour DUERP, 100 % de 96 % qui nous reste à faire. c'est assez étonnant comme ratio, mais on le comprend. Ce n'est pas pour critiquer Madame Bondot, vu l'ensemble des lignes, c'est un travail de recensement qui est en cours avec des services (j'en suis témoin) qu'il va falloir continuer à incrémenter pour réaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels. Je m'étonne qu'il manque dans les lignes, l'établissement de la fiche d'établissement. La fiche établissement est une obligation réglementaire et légale, qui consiste à coter et identifier les postes à risque, en lien avec la médecine du travail, notamment pour établir des dossiers de suivi des différents personnels. Il y a donc un certain nombre de choses qu'il faudra continuer à travailler en dialogue social et en respect de la réglementation. C'est tout ce que j'avais comme remarque, mais il a le très grand mérite de la transparence et de montrer le travail en cours.

Madame Chloé BONDOT

Pour confirmer les propos de Monsieur Gérardin sur un point, il ne s'agit pas à proprement dit du document unique, mais d'une compilation des actions concernant le document unique, qui est existant. Pour corriger les propos de Monsieur Gérardin, le document unique a été élaboré sur le terrain. Il s'agit d'un document qui n'a pas pu vous être communiqué par les documents qui vous ont été envoyés et c'est la raison pour laquelle

nous avons fait le choix de faire une compilation des actions. Le document unique est un document qui existe à l'Université et qui continuera d'évoluer puisque ce n'est pas un document qui doit rester dans son état actuel, mais au contraire, c'est un document évolutif qui sera agrémenté, étoffé par d'autres actions que nous continuons à mener au sein de l'Université.

Monsieur le Président

Merci pour ce travail. Il fallait faire une analyse du terrain, une photographie à un moment donné et nous mettre sous les starting-blocks pour pouvoir travailler. Monsieur Gérardin a dit qu'il n'y a que 4 % réalisés, mais si on n'avait pas fait ce travail, on n'aurait pas su ce qui avait été réalisé. Maintenant, on a fait un diagnostic, il faut mettre en place des traitements et évaluer s'il y a une guérison ou pas. Cela veut dire que c'est un travail de...

Monsieur Frédéric GERARDIN

C'est vous, le médecin, pas nous !

Monsieur le Président

C'est un travail de longue haleine qui ne se terminera jamais parce que ça évolue chaque année, avec des choses supplémentaires. Le document unique est amené à évoluer, mais ce document est actuellement présent à l'Université et je suis très content de savoir que, au moins, l'analyse a été faite et que les équipes suivantes auront cette base de travail pour continuer à évoluer. Voilà. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions à poser à Madame Bondot ?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Oui, Monsieur le Président. Madame Bondot, c'est un très gros travail. Effectivement, on a eu l'occasion de vous rencontrer sur le pôle Martinique pour déployer un certain nombre de rencontres et de diagnostics. Dire que le DUER existe à l'UA, est-ce que vous pouvez me rappeler qui a été destinataire de ce document qui existe ? Qui, au niveau du pôle Martinique, a les éléments sur ce DUERP actuel ? C'est la première partie de ma question. La deuxième, est-ce que vous avez déjà commencé à travailler sur les ressources nécessaires, les ressources humaines notamment, les ressources financières aussi, mais d'abord les ressources humaines ? On se rend compte qu'il y a beaucoup d'actions à mener. Depuis le début de la mandature, c'est un sujet prégnant puisque quand je suis arrivée, il y avait une personne dédiée sur le pôle Martinique pour réaliser la coordination de la prévention. Nous avons ensuite pu recruter une personne pour l'épauler, mais c'était un contrat précaire qui n'a pas été maintenu par l'établissement. Aujourd'hui, sur le pôle Martinique, le constat est que nous n'avons aucun personnel dédié pour coordonner les actions et pour les mener sur le pôle. Certaines d'entre elles étaient justement réalisées par le service maintenance et logistique. Mais là, je l'ai expliqué un peu plus tôt, le personnel a bénéficié d'une mobilité et aujourd'hui nous n'avons pas de personne ressource sur le pôle. Voilà mes deux questions. La première ? Qui est destinataire du DUERP actuel au niveau du pôle Martinique ? Et la deuxième, est-ce qu'une réflexion est menée concernant les moyens humains nécessaires pour déployer ces actions à mettre en place ?

Monsieur le Président

On ne pourra pas vous répondre aujourd'hui. Je pense qu'elle va prendre chaque action séparément, mettre les besoins et les pilotes en face, et voir comment on peut avancer.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

J'ai posé deux questions. Pour la première, elle a peut-être une réponse ?

Madame Chloé BONDOT

Concernant votre première question, Madame la Vice-présidente du pôle Martinique, le document unique n'a pas encore été mis à disposition au niveau des services puisque je réalise une relecture des dossiers afin qu'il soit laissé comme une révision du travail par le cabinet et moi-même. Ces documents seront mis à disposition par des pôles, des composantes et des services, afin d'être consultés par les différents agents et les membres du CHSCT.

Monsieur le Président

On sera prêt vers une période à peu près ?

Madame Chloé BONDOT

Nous serons prêts plutôt mi-novembre.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Madame Bondot, est-ce que vous pouvez me rappeler la manière dont ce document a été élaboré ? Qui a participé à l'élaboration au niveau du pôle Martinique ? Je n'ai pas eu d'éléments à ce niveau, donc je vous pose une question très naïve.

Madame Chloé BONDOT

Concernant la participation au document, les membres qui y ont participé sont les assistants de prévention, les chefs de service, Madame la DGAS du pôle, mais aussi les membres du CHSCT, ainsi que moi-même.

Monsieur le Président

Je vais passer au point suivant car c'était une information. On a enlevé le règlement intérieur de l'IUT, on passe aux affaires pédagogiques et de recherche.

6. Affaires pédagogiques et de recherche

6.1. UFR Santé - créations de DU

Monsieur le Président

UFR santé, avec la création de deux DU, en antibiologie et prise en charge des urgences vitales. Ces deux diplômes sont autofinancés. Ils ont été présentés ce matin au conseil académique et ne se posent pas de problème. Ils sont autofinancés et il y a une équipe pédagogique. Il y a eu un avis favorable par le conseil de composante, et ils arrivent maintenant au niveau du conseil d'administration.

Est-ce que vous avez des questions ? Il n'y a pas de questions. on va voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

6.2 Deuxième cycle des études médicales

Monsieur le Président

J'avais dit aussi qu'on allait ajouter un point sur l'accréditation du deuxième cycle des études médicales pour une ouverture en septembre 2023. Le conseil d'URF a donné un avis favorable sur ces deux questions : ouverture du deuxième cycle et ouverture en septembre 2023. Je rappelle que nous avons déjà donné un avis favorable au conseil d'administration sur l'ouverture de ce deuxième cycle le 1er décembre 2020 à l'unanimité des 20 représentés. Le conseil de faculté avait déjà donné aussi un avis favorable le 27 novembre 2020 à l'unanimité pour l'ouverture de ce deuxième cycle. Maintenant, les choses s'accélèrent et on doit fixer la date d'ouverture. Pour permettre d'avoir un peu de temps pour mettre en place la réforme (il y a aussi la réforme du deuxième cycle qu'il faut engranger en même temps), nous avons fixé la rentrée de septembre 2023 pour mettre en place ce deuxième cycle des études médicales. On va commencer effectivement pour la quatrième année, puis la cinquième année, puis la sixième année. On ne va pas ouvrir les toutes les années en même temps, ce sera progressif. Cela évitera aux étudiants dans l'Hexagone de vouloir revenir aux Antilles en quatrième année ou en cinquième année. Cela permettra aussi d'aller progressivement et de nous adapter en fonction des petits problèmes que nous pourrions rencontrer.

Le ministère demande donc que ces documents repassent par le conseil d'administration, le conseil de l'URF et le conseil d'administration pour demander l'accréditation et fixer la date d'ouverture.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, on va voter sur la demande d'accréditation du deuxième site et l'ouverture en septembre 2023. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

6.3. IUT de Martinique : BUT Informatique

Monsieur le Président

L'IUT Martinique demande la mise en place d'un bachelor informatique. Nous avons reçu les documents. Il s'agit de la création d'un bachelor informatique hors vague, c'est une possibilité qui est donnée aux IUT qui sont assez spécifiques dans leur fonctionnement. Cette demande d'ouverture ne passe pas par les académies comme ce fut le cas il y a quelques années, mais passe directement par le CFVU, le conseil d'administration et le ministère. c'est bien une demande hors vague.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Président, il n'y a pas d'objection si on retrouve les titulaires de l'IUT dans le bilan social...

Monsieur le Président

Oui, tout à fait. Concernant l'équipe pédagogique, une équipe pédagogique a été proposée, qui me paraît correcte pour un bachelor informatique. En termes de soutenabilité, je pense que c'est important de monter qu'il y a un projet pédagogique et une équipe pédagogique derrière ce projet.

Monsieur Frédéric GERARDIN

Président, vous l'avez soumis en CAC ce matin, j'imagine ?

Monsieur le Président

Non. En fait, le ministère demande CFVU et CA.

Monsieur Frédéric GERARDIN

C'est donc passé en CFVU alors ?

Monsieur le Président

En CFVU de la Martinique.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole. Effectivement, je continue sur ce BUT informatique. Vous dites que le ministère demande à la CFVU et que le CA se prononce. Nous sommes une université particulière avec en amont les conseils de pôle, mais ce dossier n'est jamais passé en conseil de pôle. Et là, je m'interroge vraiment parce que, notamment, l'article 19 des statuts de l'Université des Antilles précise en son nom alinéa 6 que le conseil de pôle émet un avis sur les décisions de la Commission de la recherche et la Commission de la formation et de la vie universitaire du pôle comportant une incidence financière et transmet au conseil d'administration de l'Université. Or là, on est sur une demande d'ouverture de formation, avec des moyens qui sont nécessaires, un projet qui n'a pas été présenté aux administrateurs du pôle Martinique. D'autant qu'en plus, l'IUT est l'une des composantes qui demandaient des créations d'emplois que nous avons votées, et dans le cadre du dialogue de gestion que nous avons tenu avec cette composante, il nous a été rappelé comment cet IUT était sous doté et comment il avait des difficultés pour fonctionner avec une dotation aussi faible, en moyens humains notamment. Donc, ce projet n'a pas été présenté en conseil de pôle.

Monsieur le Président

Il faut voir pour quelle raison que le projet n'a pas été présenté au conseil de pôle. Le projet est arrivé en centrale avec des précisions. C'est vous qui gérez votre pôle.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

C'est ce que je vous dis, Monsieur le Président. Et ce n'est pas la première fois que cela se produit. Vous me dites il faut voir, sauf que si la composante n'a pas transmis au pôle, comment voulez-vous que je voie si c'est arrivé directement au niveau des services centraux comme cela s'est produit plusieurs fois ? Je veux bien gérer un pôle, mais je ne peux pas le gérer si je n'ai pas les informations ni les documents, Monsieur le Président. Vous renvoyez sur moi en me disant « c'est vous qui gérez votre pôle ». Mais est-ce que je peux, est-ce que je suis en capacité de gérer ce que je ne vois pas, ce qui passe au-dessus de la tête du pôle ?

Monsieur le Président

C'est un peu dommage, Madame la Vice-présidente. Vous assistez à la CFVU, vous savez que ce projet est passé en CFVU Martinique ?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Non, il aurait dû passer ensuite au conseil de pôle !

Monsieur le Président

Vous vous savez qu'il existait ce projet ?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Bien entendu, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Eh bien, vous demandez qu'il soit présenté en conseil de pôle.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Il y a un ordre du jour qui est mis en place, Monsieur le Président, et ce dossier n'a pas encore été évalué au conseil de pôle. Alors, je ne comprends pas comment il fait pour être arrivé au conseil d'administration puisque c'est le pôle qui doit transmettre les dossiers au central.

Monsieur le Président

Je suis très choqué que vous n'ayez pas vu le dossier, que vous n'ayez pas demandé à le présenter en conseil de pôle, et vous venez après ici en conseil d'administration pour faire ces remarques qui auraient dû être faites par moi.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Non mais Monsieur le Président, franchement là, je vous dis, mais ce n'est pas la première fois que vous mettez en doute ma parole, ce n'est pas la première fois que vous êtes surpris de choses qui se passent. Vous savez très bien que des dossiers arrivent en conseil d'administration. Je vous ai alerté à plusieurs reprises sur différents types de dossiers. Je veux parler par exemple des statuts des composantes et des postes. Je vous ai envoyé des courriers sur différents dossiers, et malgré cela, vous n'avez pas tenu compte de ce que je vous ai dit, vous avez passé les éléments au conseil d'administration. Ce que je dis est vérifiable. Il y a les documents qui valident ce que je dis, Monsieur le Président. Et je répète, je suis très attristée, et c'est avec beaucoup d'émotion que je le dis aujourd'hui à ce conseil en fin de mandature, parce que vous savez très bien Monsieur le Président, ce qui se passe. Et vous savez très bien pourquoi les dossiers arrivent directement en conseil d'administration et ne passent pas par le pôle. Quand on délégitime les fonctions, eh bien forcément, c'est ce qui se passe. Je ne serai pas plus longue, Monsieur le Président, parce que c'est extrêmement difficile pour moi de parler de ces choses-là. Mais ce que je vous dis pour tenter de rester factuel, ce que je vous dis dans la procédure : le conseil de pôle n'a pas évalué cette proposition qui est soumise aujourd'hui au conseil d'administration. Et ce dossier n'a pas été transmis par le pôle à l'administration centrale, comme cela devrait l'être.

Monsieur le Président

Bien. Madame François-Haugrin, quand on gère son pôle, on doit savoir ce qui se passe au niveau du pôle. On doit savoir tout ce qui se passe au niveau de son pôle et ne pas faire des remarques au niveau du conseil d'administration. Deuxièmement, le conseil de pôle est constitué par les collègues qui sont présents ici. Il est constitué par les administrateurs qui sont présents en Martinique et en Guadeloupe. Maintenant, je vais vous poser la question au niveau des administrateurs si les administrateurs de Martinique acceptent de voter le document qui doit passer par le conseil de pôle. Que pensent les administrateurs ? Monsieur Roos est là ?

Monsieur Christophe ROOS:

Oui, Monsieur le Président. Est-ce que je peux dire quelques mots s'il vous plaît ?

Monsieur le Président

Oui, justement.

Monsieur Christophe ROOS:

Je m'aperçois que depuis le début de ce conseil d'administration, certaines personnes, que je ne citerai pas, adoptent une posture politique qui, à mon avis, est une posture qui tend à justifier ce qui n'a pas été fait, comme si c'était un dédouanement de ce qui ne s'est pas fait sur le pôle. Deuxièmement, en conseil de pôle, tous les élus sont ici aujourd'hui. Donc, on a eu le temps de lire le document, on sait de quoi il retourne en CFVU, Madame la VP Pôle et y invitée systématiquement. Elle n'y est jamais. Donc, il y a quand même un certain nombre d'éléments qui montrent qu'on n'est pas en train de parler de l'intérêt de nos étudiants ni du développement du pôle Martinique, on est simplement en train de justifier le fait que le pôle Martinique ne convient pas en rejetant systématiquement la faute sur les autres. J'aurais pu reprendre, je ne vais pas le faire ici, tous les points qui ont été dénoncés les uns pour les autres. on peut se plaindre à un moment donné, et on a le droit de se plaindre et de justifier son mécontentement. Mais qu'est-ce qu'on fait pour que les choses changent? Quelles options on choisit? Qu'est-ce que l'on va tenter pour faire que les choses changent, essayer de proposer des choses? On parlait tout à l'heure simplement de la répartition 67/33 ou je ne sais pas; on sait les critères qui permettent d'arriver. Comme l'a dit Monsieur Gérardin, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qu'il dit, mais ce sont des critères que l'on connaît. Qu'est-ce qui a été fait, sur le pôle Martinique, pour essayer de faire en sorte qu'en tenant compte de ces critères, on arrive à inverser (je vais défendre le pôle martiniquais) pour que ces 63/37 % changent dans l'intérêt du pôle Martinique? Rien n'a été fait. Donc, on peut se plaindre, on peut se plaindre, on peut se plaindre, mais qu'est-ce qu'on fait pour que les choses changent? Voilà, c'est tout. Donc, effectivement, je pense qu'il faut sortir des postures. On comprend bien que maintenant, c'est le dernier conseil, que certaines personnes ont besoin de justifier leur inaction. Donc maintenant, j'aimerais bien qu'on voie l'intérêt des étudiants et pour moi, ce BUT, c'est un beau projet. Il n'a pas été passé en conseil de pôle peut-être, mais le conseil de pôle Martinique dans sa composante Martinique est là aujourd'hui et je serai pour qu'on puisse travailler et voter sur ce projet. Voilà Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Bien. Nous allons dans l'intérêt des étudiants, nous allons voter sur ce document. Qui ne prend pas part au vote? Qui s'abstient?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Président

Qui s'abstient? Qui vote contre?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN

Monsieur le Président, je ne prends pas part au vote non plus.

Monsieur le Président

D'accord. Qui vote contre? Merci beaucoup.

7. Questions diverses**Monsieur le Président**

Il y avait une question diverse. Et après j'ai juste un mot à dire. La question diverse concerne la reprise sanitaire. Monsieur Sabin?

Monsieur Ferdinand Sabin

Je suis là.

Monsieur le Président

Concernant la reprise, vous savez que les choses ne sont pas stabilisées sur les deux territoires. Actuellement, en Martinique, il y a une stabilisation, mais un niveau relativement élevé encore. Les choses s'améliorent en Guadeloupe, mais nous savons très bien qu'à 15 jours près, on est au même stade. Donc, l'idée pour moi est de faire en sorte que tous les examens en présentiel soient terminés. Nous allons

attendre que les vacances de Toussaint passent pour voir comment les choses se passent. Vous savez que c'est une période difficile, une période à risque où il peut y avoir une remontée, une flambée de la circulation virale, et tout le monde parle de 5ème vague. Moi, je n'ai pas envie de faire comme certains qui ferment et qui ouvrent, je n'aime pas cette attitude. Je prendrai une attitude qui sera assez claire en novembre pour voir comment évolue la pandémie. Et en fonction, je prendrai une décision d'ouvrir l'Université totalement ou en demi-jauge. Pour l'instant, les choses se passent bien. Les formations à petit effectif font leurs cours en présentiel. Les doctorants vont dans leur laboratoire, ils passent leurs examens sans trop de difficultés. Je pense que si j'avais ouvert largement, peut-être qu'on n'aurait pas posé la question des examens en distanciel, c'est beaucoup plus difficile à gérer que si on continue d'avancer.

Voilà donc pour répondre à votre question, j'attends la reprise après les vacances du mois de Toussaint et après je vais décider comment on va ouvrir l'Université.

Alors, je n'ai pas répondu à la question de Madame François-Haugrin qui a posé à un moment, la question d'accréditation, la question de dialogue social, beaucoup de questions que vous avez posées. Et vous avez dit à un moment donné, que dans le cadre de la répartition des moyens, les critères n'étaient pas exhaustifs. Si j'avais pris les critères exhaustifs, ce n'est pas 37 % qu'on aurait positionné en Martinique, c'est beaucoup moins parce que les surfaces étaient avancées par certains et je n'ai pas tenu compte des surfaces. D'ailleurs, il y a eu une longue discussion au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ce critère, qui avait été demandé par Monsieur Lurel, n'a pas été retenu, mais si on l'avait fait figurer, ça aurait été dramatique en Martinique. J'ai fait attention, j'ai pris en considération la cause des étudiants, et jusqu'à la fin de mon mandat, je prendrai toujours en considération la cause des étudiants. Et là, si j'ai fait voter le passage du BUT Informatique, c'est toujours pour défendre la cause des étudiants.

Je rappelle aussi pour les collègues qui sont nouveaux, que je suis venu en Martinique à la demande des étudiants inscrits en master d'études culturelles. On m'a collé un procès au tribunal administratif parce que j'étais venu voir mes étudiants en Martinique à leur demande.

Concernant l'accréditation, vous dites que des formations n'ont pas été accréditées. Les formations que vous avez maintenant, vous n'êtes pas capable de les mettre en place, vous demandez du personnel alors que j'ai déjà atteint le plafond d'emploi et vous avez voulu faire sept formations supplémentaires. Je ne sais pas avec qui on les aurait faites. Est-ce que c'était pour mettre des étudiants dans la route pour aller demander des moyens au président ? Des moyens qu'il n'a pas ? Est-ce que c'est ça ? Est-ce que la politique universitaire est de faire toujours tout ce que chacun veut ? Non. Il y a une politique universitaire qui voit ce qu'il y a de mieux à faire pour les étudiants. Nous sommes là pour cela.

Concernant le dialogue de gestion que vous réclamez à cor et à cri, en Martinique, il se résumait à très peu de choses et vous n'aviez pas les informations. À chaque fois, c'est nous qui vous procurons les informations du pôle. Je pense que la meilleure des choses est un contrat d'objectifs et de moyens, et je pense que l'équipe qui va me suivre va pouvoir faire ce contrat d'objectifs et de moyens.

Voilà, il y a tellement de choses à dire. Je rappelle que vous étiez absente pendant de très nombreux mois et l'Université a fonctionné, nous sommes là presque à la fin de la mandature et heureusement que nous avons tenu pour nos étudiants. Il y a eu la pandémie que j'ai gérée sur le pôle Martinique avec le vice-président étudiant du pôle et le BVE, on n'a pas eu de soucis, on a géré cette situation. Vous n'étiez pas là, je l'ai fait. J'ai fait tout ça en Martinique. J'ai inauguré la faculté de sciences en Martinique, vous avez été contre. Toujours dans l'intérêt des étudiants, j'ai fait voter, j'ai mis en place cette faculté de sciences et je l'ai inaugurée, toujours dans l'intérêt des étudiants. Donc moi, aujourd'hui, je n'ai pas de posture. Ma posture, ce sont les étudiants et tout ce que je ferai sera dans cette orientation, dans cette optique. Je ne fais pas deux universités, il y a une Université, et quand je prends une décision, je la prends au nom de l'Université et pas au nom d'un pôle ni d'un service, mais au nom de l'Université pour les deux territoires.

Voilà, c'est ce que je voulais dire avant la fin de mon mandat sans adopter de posture. Voilà, merci beaucoup chers collègues, je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

Fin de séance à 16 h 35.

* * *